



SÉMINAIRE SEMESTRIEL
DES RÉGIMES DE RETRAITE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

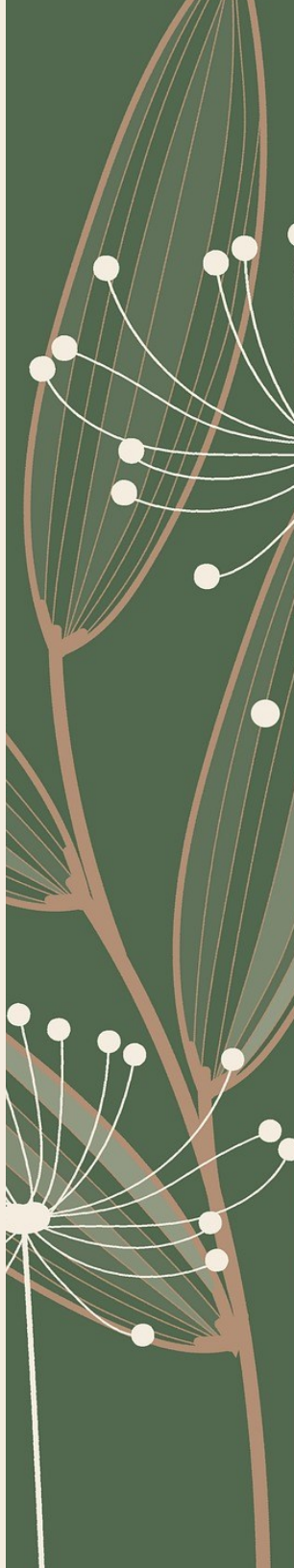
Le vendredi 21 avril 2023
Le Cercle, pavillon Alphonse-Desjardins
(4^e étage) Université Laval

SÉMINAIRE SEMESTRIEL DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

8 h 45	Accueil et mot de bienvenue	Nicolas Bouchard Martel, Président du CA
8 h 50	Structure du Bureau de la retraite	Martin Latulippe, Bureau de la retraite
9 h	Implications pour les régimes des taux d'intérêt « élevés »	François D'Amour, Aon Hewitt
9 h 45	Implications d'un achat de rentes à même un régime de retraite	Éric Lepage, Aon Hewitt
10 h 30	Pause	
10 h 45	Intégration des facteurs ESG au niveau des pla- cements	David Ung, Gestion de Placements Manuvie
12 h	Désignation de bénéficiaires et identification du conjoint	Martin Latulippe, Bureau de la retraite
12 h 45	Remerciements et mot de clôture	Boris Mayer-St-Onge, Vice-président du CA
13 h	Dîner et réseautage	
14 h 30	Fin du Séminaire et évaluation	



STRUCTURE DU
BUREAU DE LA RETRAITE



MARTIN LATULIPPE

Directeur général

Bureau de la retraite de l'Université Laval

Diplômé en actuariat de l'Université Laval (1991), il a obtenu la même année, le titre d'associé de la Society of Actuaries (ASA).

Il est à l'emploi des régimes de retraite de l'Université Laval depuis 1994. Il agit à titre de secrétaire de tous les comités de retraite. Il a été le maître d'oeuvre, en 1996, de la mise en place du Bureau de la retraite. Il occupe depuis ce temps le poste de directeur du Bureau et, à compter de 2018, il a coordonné les activités du Bureau du Fonds commun de placement jusqu'au processus de fusion des deux entités en 2020. Il est maintenant Directeur général du Bureau de la retraite.

Avant d'occuper ces fonctions, il a travaillé pendant quelques années en consultation, à titre de conseiller en régimes de retraite et avantages sociaux.

Il cumule plus de trente années d'expérience dans l'administration et le financement des régimes de retraite.

Depuis plusieurs années, il siège à titre de membre indépendant dans des comités de retraite externes. Il a également été invité à donner quelques conférences lors de colloques spécialisés sur la retraite.

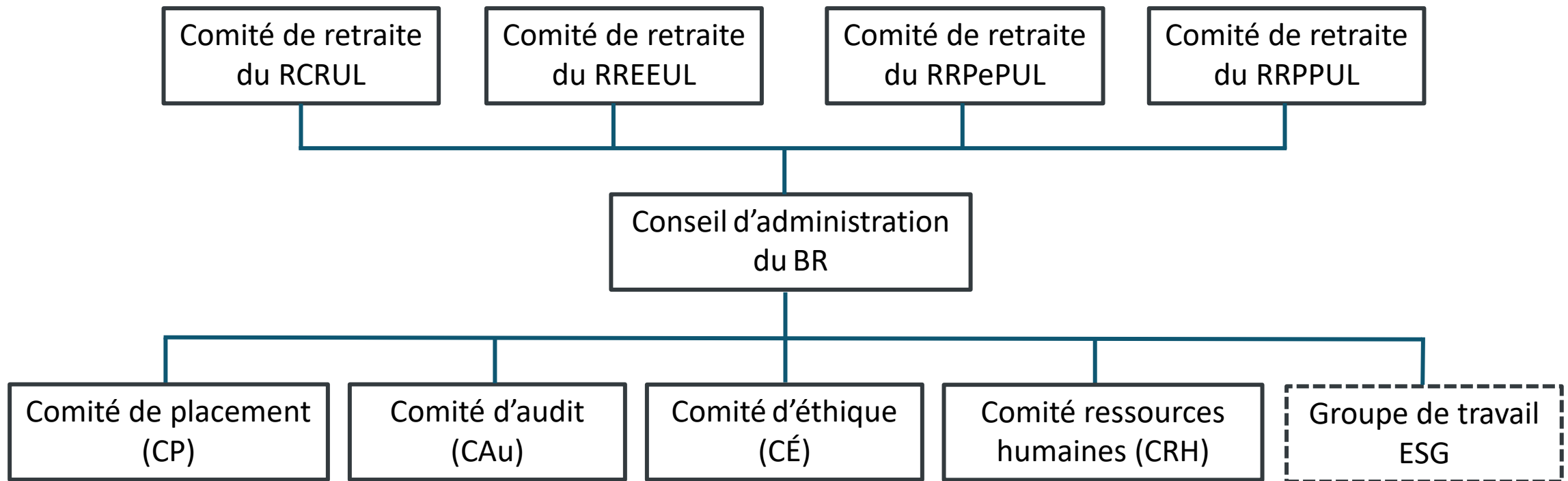
Présentation de la structure du BR

Martin Latulippe, directeur général

Le vendredi 21 avril 2023

Organigramme

Bureau de la retraite des régimes de retraite de l'Université Laval Organigramme des comités au 1^{er} janvier 2023



Conseil d'administration

Membres

- | | |
|---|------------------|
| ▪ Nicolas Bouchard Martel, président | Université Laval |
| ▪ Boris Mayer-St-Onge, vice-président | RRPePUL |
| ▪ Carole Carbonneau | RREEUL |
| ▪ Stéphane Chrétien | RRPPUL |
| ▪ Anne Gosselin | membre externe |
| ▪ André Grondines | membre externe |
| ▪ Nicolas Saucier | RCRUL |
| ▪ Un poste vacant (membre externe, président du CP) | |

Mandat

- Superviser les activités du Bureau de la retraite
- Administrer l'actif global des quatre caisses de retraite (FCP)

Comité de placement

Membres

- Gilles Horrobin STM
- Michel Lemieux retraité, Fondation Chagnon
- Bruno Roy CN
- Isabel Trépanier Hydro-Québec

Le Directeur général et le personnel du BR (équipe placements) doit accompagner le CP lors des réunions

Les membres du CA peuvent assister aux réunions (observateurs)

Note : François Girouard a démissionné le 10 mars 2023

Mandat

- Suivi des gestionnaires et des portefeuilles
- Approbations et décisions relatives aux gestionnaires (recommandations au CA)
- Rééquilibrage et tout autre aspect relié à la gestion des placements sauf l'établissement des politiques de placement (comités de retraite)

Comité d'audit

Membres

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| ▪ André Grondines, président | membre externe |
| ▪ Gilles Dion, vice-président | RREEUL |
| ▪ Jean DeBonville | RCRUL |
| ▪ Jacques Lachance | RRPePUL |
| ▪ Michel Turcotte | RRPPUL |

Mandat

- Établir le plan d'audit annuel avec l'auditeur externe
- Analyser les états financiers (FCP, filiales et régimes) pour le dernier exercice financier
- Recommandations au CA et aux comités de retraite

Comité d'éthique

Membres

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ▪ Hélène Lee-Gosselin, présidente | professeure retraitée |
| ▪ Jean-François Larocque, secrétaire | professeur retraité |
| ▪ Marion Brivot | professeure Faculté de l'administration |
| ▪ Ana Marin | professeure Faculté de médecine |

Mandat

- Examiner tout sujet relié à l'aspect éthique du fonctionnement des comités et du Bureau de la retraite
- S'assurer que les membres des comités et les employés soient sensibilisés à l'éthique et aux risques potentiels inhérents au secteur d'activités concerné

Comité Ressources humaines

Membres

- Nicolas Bouchard Martel, président
- Stéphane Chrétien
- Anne Gosselin
- Boris Mayer-St-Onge

Mandat

- Analyser certains aspects en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite et faire ses recommandations au CA
- Activités moins récurrentes que les autres comités

Groupe de travail ESG

Membres

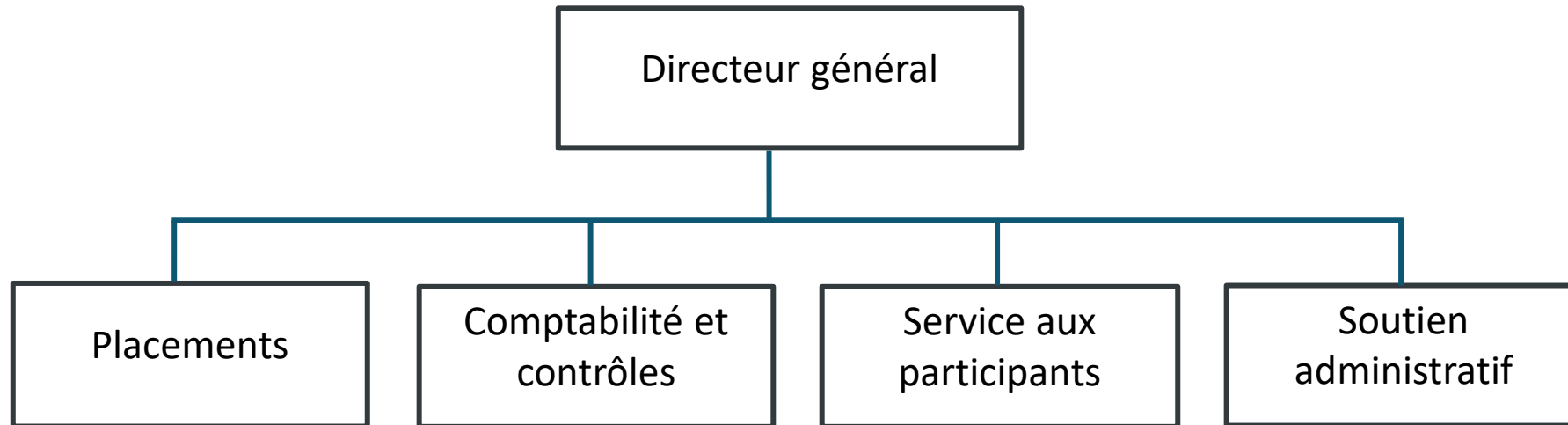
- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| ▪ Louis Adam | RRPPUL |
| ▪ Nicolas Bouchard Martel | RRPePUL |
| ▪ Carole Carbonneau | RREEUL |
| ▪ Sébastien Chabot | Bureau de la retraite |
| ▪ Daniel Coulombe | RRPPUL |
| ▪ François Girouard | CA du BR |
| ▪ Jean Grégoire | RCRUL |
| ▪ Martin Latulippe | Bureau de la retraite |
| ▪ Yvan Pépin | RREEUL |
| ▪ Nicolas Saucier | RCRUL |

Mandat

- Émettre des recommandations en 2022 pour la révision de la Politique d'investissement responsable

Équipe du Bureau de la retraite

Bureau de la retraite des régimes de retraite de l'Université Laval





DIRECTEUR GÉNÉRAL

Martin Latulippe

PLACEMENTS



Sébastien Chabot
Directeur de service – placements



Hugo Robert
Gestionnaire placement



Louis-Thomas Hudon
Analyste



Hugo-Alexandre Paradis
Analyste

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES



Joel Joncas
Directeur de service – comptabilité



Audrey Thibodeau
Coordonnatrice senior



Manex Ruban
Coordonnateur



Fabian Florez
Analyste



Chantale Couture
Technicienne en régimes de retraite et comptabilité



Félix-Antoine Larochelle
Technicien comptable (temporaire)

SERVICE AUX PARTICIPANTS



Isabelle Moreau
Directrice de service – service aux participants



Sylvie Bourdages
Conseillère



Jean-François Laverdière
Conseiller



Yves Parent
Conseiller



Isabelle Blouin
Technicienne en régimes de retraite



Karine Fournier
Technicienne en régimes de retraite



Pierre-Alain Gélinas
Technicien en régimes de retraite



Cindy Lafontaine
Technicienne en régimes de retraite

SOUTIEN ADMINISTRATIF



Diane Bernier
Coordonnatrice aux opérations



Solange Chabot
Adjointe aux opérations



Wanesa Sitty
Adjointe aux opérations



Caroline Doyon
Secrétaire-réceptionniste

Équipe du Bureau de la retraite

Un environnement en constante évolution

- Comité de retraite (membres, processus, etc.)
- Politique de financement
- Politique de placement
- Nouveaux mandataires / Délégués
- Évaluations actuarielles, analyses et études réalisées
- Contexte économique / Politique
- Modifications législatives
- Directives / Publications de Retraite Québec
- Poursuites / Plaintes / Jurisprudence
- Modifications aux dispositions
- Nouvelles normes de pratiques
- Nouvelles tendances / Meilleures pratiques
- Changements aux mesures de contrôles

Un BR en constante évolution

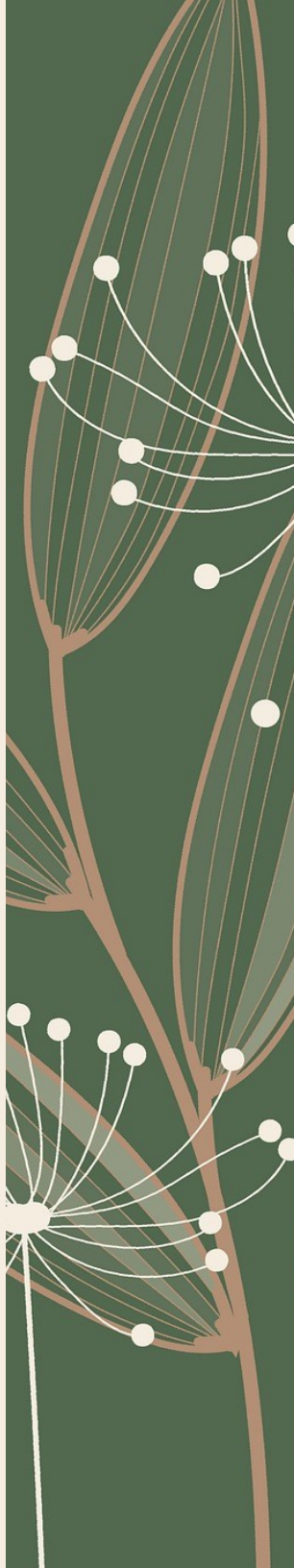
- Apport de nouveaux employés
- Révision des processus et contrôles
- Changement de systèmes
- Services numériques aux participants
- Un nouvel espace de travail partagé
- Souci d'harmonisation

Une gestion de risques dynamique

- Intégration de la notion de risque dans tous les points traités par le CA, les CR et autres comités
- Vigie sur les risques émergents
 - Protection des renseignements personnels
 - Changements climatiques
 - Diversité et inclusion



IMPLICATIONS POUR LES RÉGIMES
DE RETRAITE DES TAUX
D'INTÉRÊT “ ÉLEVÉS ”



FRANÇOIS D'AMOUR, FCIA, FSA

Associé principal, Solution pour le patrimoine Aon Hewitt

François est associé principal au sein de Solution pour le patrimoine au bureau de Montréal. Il possède plusieurs années d'expérience à titre d'actuaire-conseil dans le domaine des régimes de retraite, y compris l'évaluation de l'actif. Il est au service d'Aon depuis le début de sa carrière, en 1985. Il sert une dizaine de clients dont quatre régimes de retraite milliardaire (Régime de retraite d'Hydro Québec, Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval), Kruger, HEC et des municipalités du Québec. Il est également impliqué dans les équipes de recherche. Ces équipes sont en charge des développements légaux, normatifs et pratiques.

Au cours de sa carrière, il a acquis une solide expérience en régimes de retraite, plus particulièrement aux chapitres du financement, de la comptabilisation et de la gestion des risques. Plusieurs outils à l'avant-garde (tableaux de bord, cartes des risques, formations en capsules, etc.) ont été développés par ce dernier.

Présentateur chevronné, ses plus récentes présentations portaient sur les règles de financement et la gestion des risques d'un régime de retraite.

Formation

Institut canadien des actuaires (ICA)

Society of Actuaries (SOA)

International Actuarial Association (IAA)

Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA)

Membre de plusieurs chambres de commerce



Séminaire du Bureau de la retraite – Université Laval

Évolution des taux d'intérêt et
financement des régimes de retraite

21 avril 2023



Ordre du jour

1

Évolution historique
des taux d'intérêt

2

Petite histoire des
taux d'actualisation

3

Impact sur le
financement

4

Conclusion

1

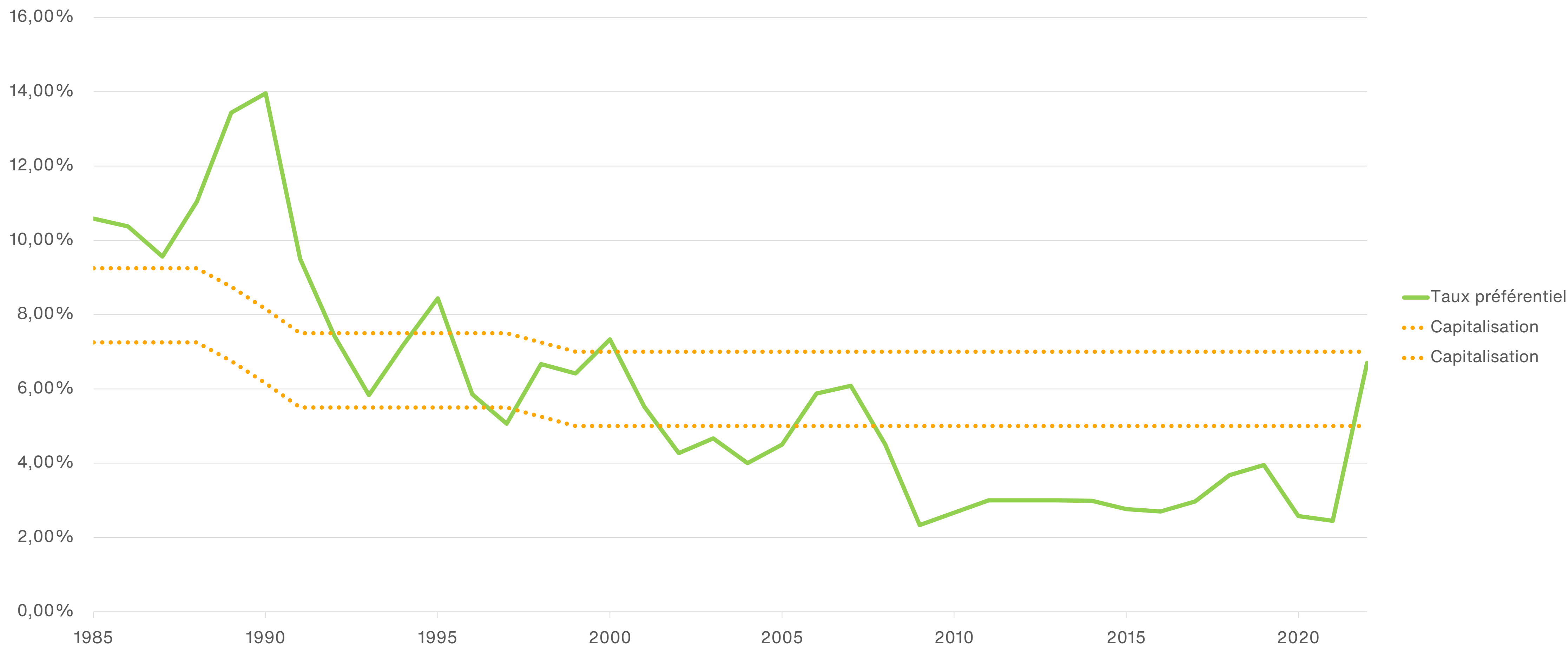
Évolution historique des taux d'intérêt



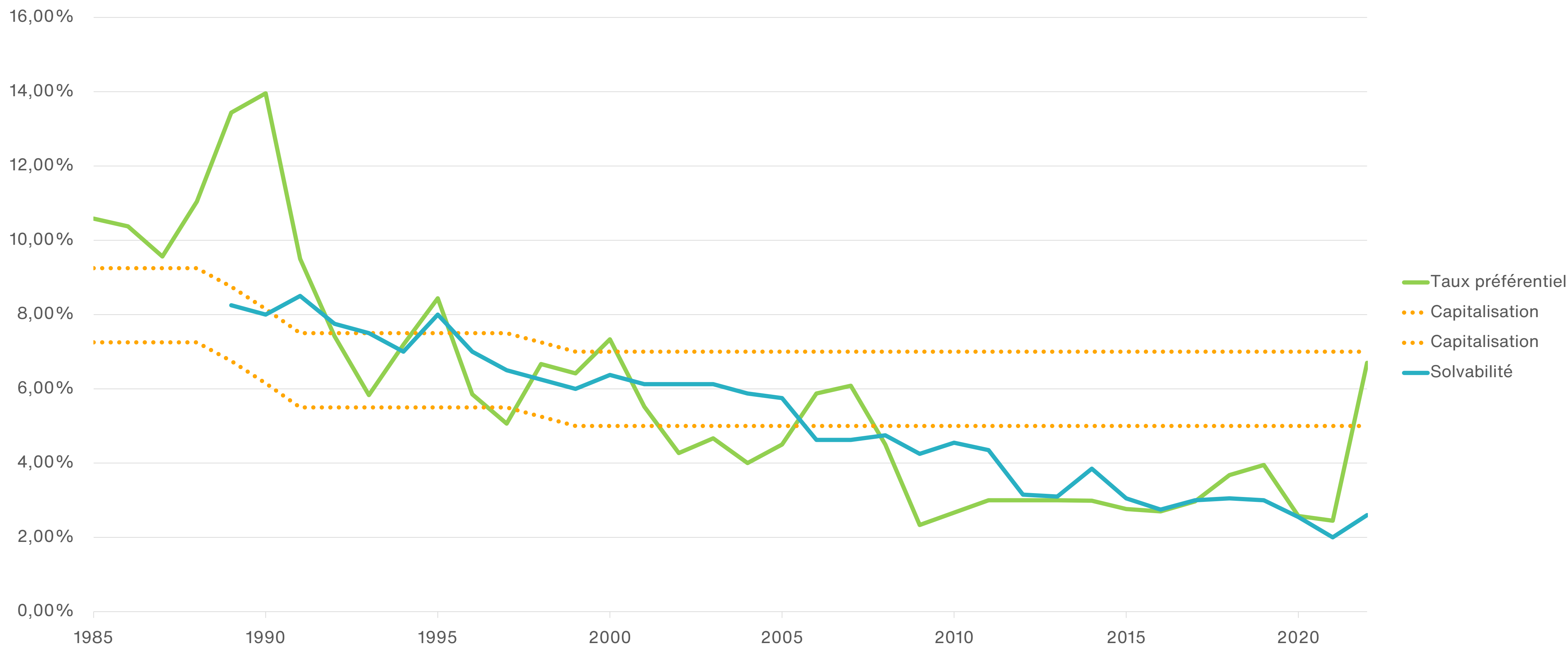
Taux préférentiel – Banque du Canada



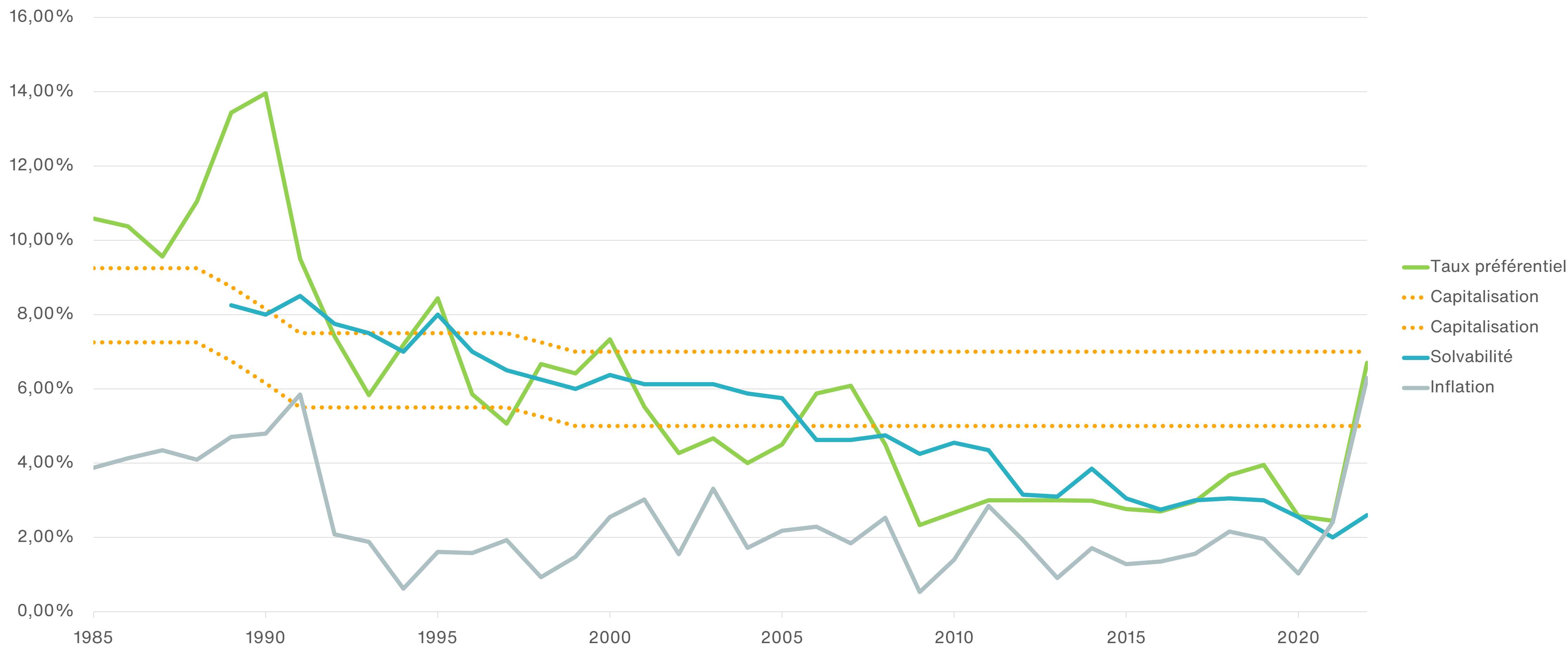
Taux d'actualisation - Capitalisation



Taux d'actualisation - Solvabilité



Inflation



2

Petite histoire des taux d'actualisation



Plusieurs intrants et influences

Évolution des portefeuilles
de références

Sophistication des
modèles

Normes et théories

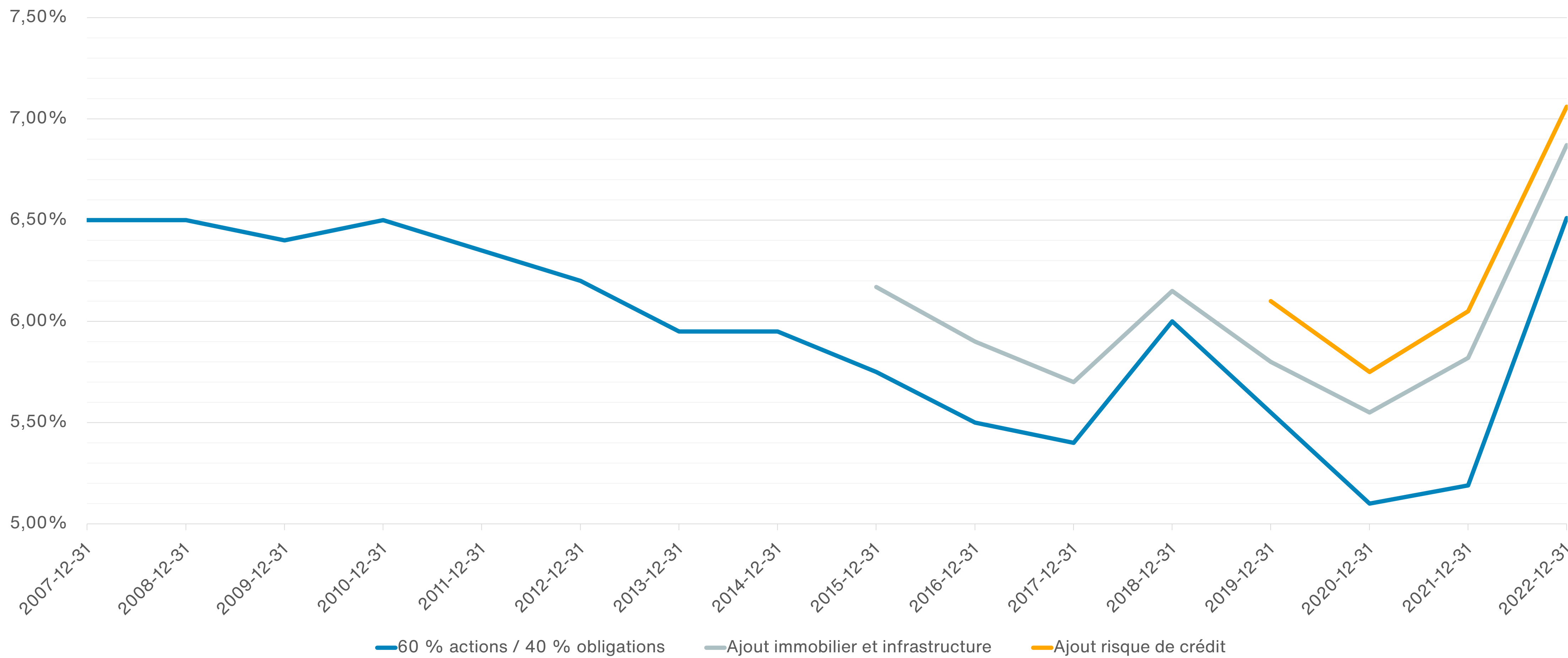
Nouveau “deal”



Évolution des portefeuilles de référence

1	Diminution du poids des obligations
2	Nouvelles classes d'actifs
3	Optimisation Rendement / Risques
4	Investissements guidés par le passif
5	Stratégie de superposition

Taux de rendement attendu



Sophistication des modèles

1

Encadrement normatif (ICA/RQ/ARC)

2

Building block → Approche stochastique

3

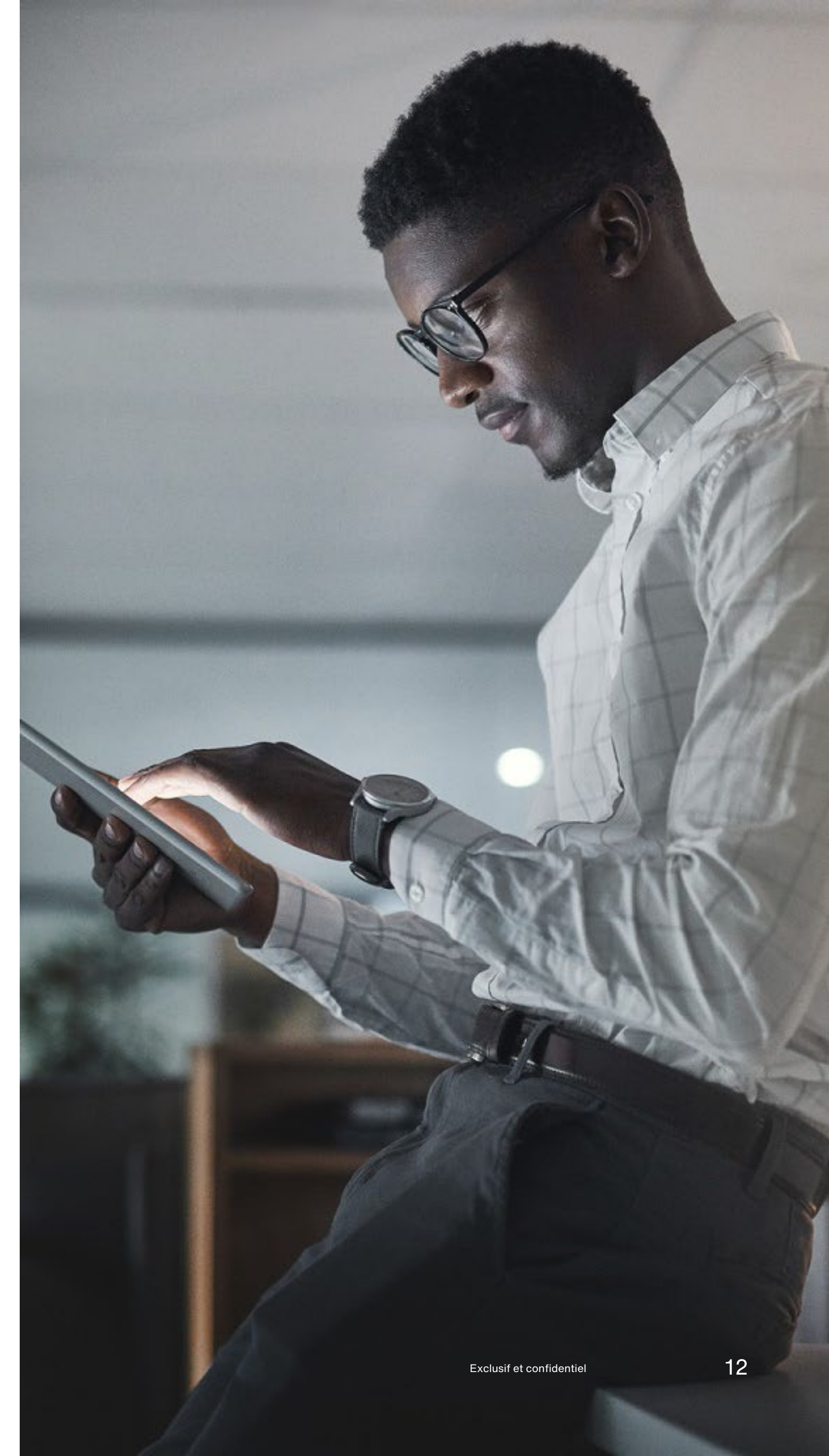
Étude actif/passif

4

Prime de rééquilibrage et diversification, valeur ajoutée...

5

Politique de financement adaptée aux objectifs



Normes et théories



D'une valeur « statutaire » à une valeur « marchande »

- Évaluation comptable
- Évaluation de solvabilité
- Théorie financière
- Rémunération globale
- Hypothèses de meilleure estimation



Puis vers une valeur juste « de répartition » du coût dans le temps

- Gestion de la cotisation d'exercice
- Marge/Provision de stabilisation
- Objectif d'équité intergénérationnelle

Transition vers un nouveau « Deal »

Les régimes de retraite évolue graduellement d'une prestation garantie à une prestation visée.



3

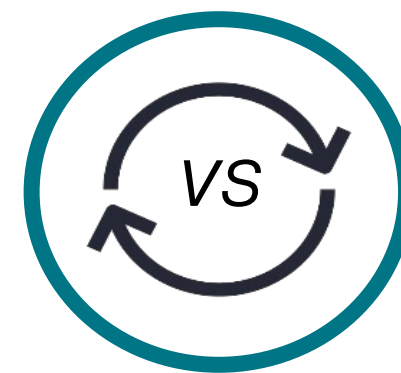
Impacts sur le financement



Passif de capitalisation vs de solvabilité

Capitalisation

- Le taux d'actualisation dépend du rendement attendu de chacune des classes d'actifs
- L'impact sur le taux d'actualisation dépend entre autres de la portion de l'actif en obligations
- Autres répercussions possibles selon les politiques de financement/placement



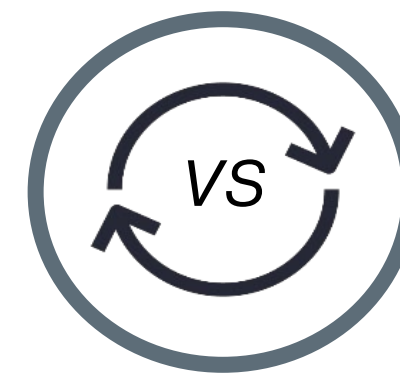
Solvabilité

- Taux d'actualisation prescrit
- Une hausse des taux d'intérêt est « entièrement » reflétée dans le taux d'actualisation
- Impacts importants également sur les valeurs de transfert

Bilan de capitalisation vs cotisation d'exercice

Bilan

- Une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de la valeur des titres à revenus fixes compensée par la baisse du passif
- L'impact final sur le bilan dépend de l'évolution de l'actif et du passif
- En général, plus un régime est mature, plus les variations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact important



Cotisation d'exercice

- La duration du coût des prestations étant élevé, l'impact d'une hausse du taux d'actualisation est en générale plus important sur la cotisation d'exercice que sur le passif
- Contrairement au bilan, pas de contreponds de l'impact sur l'actif

4

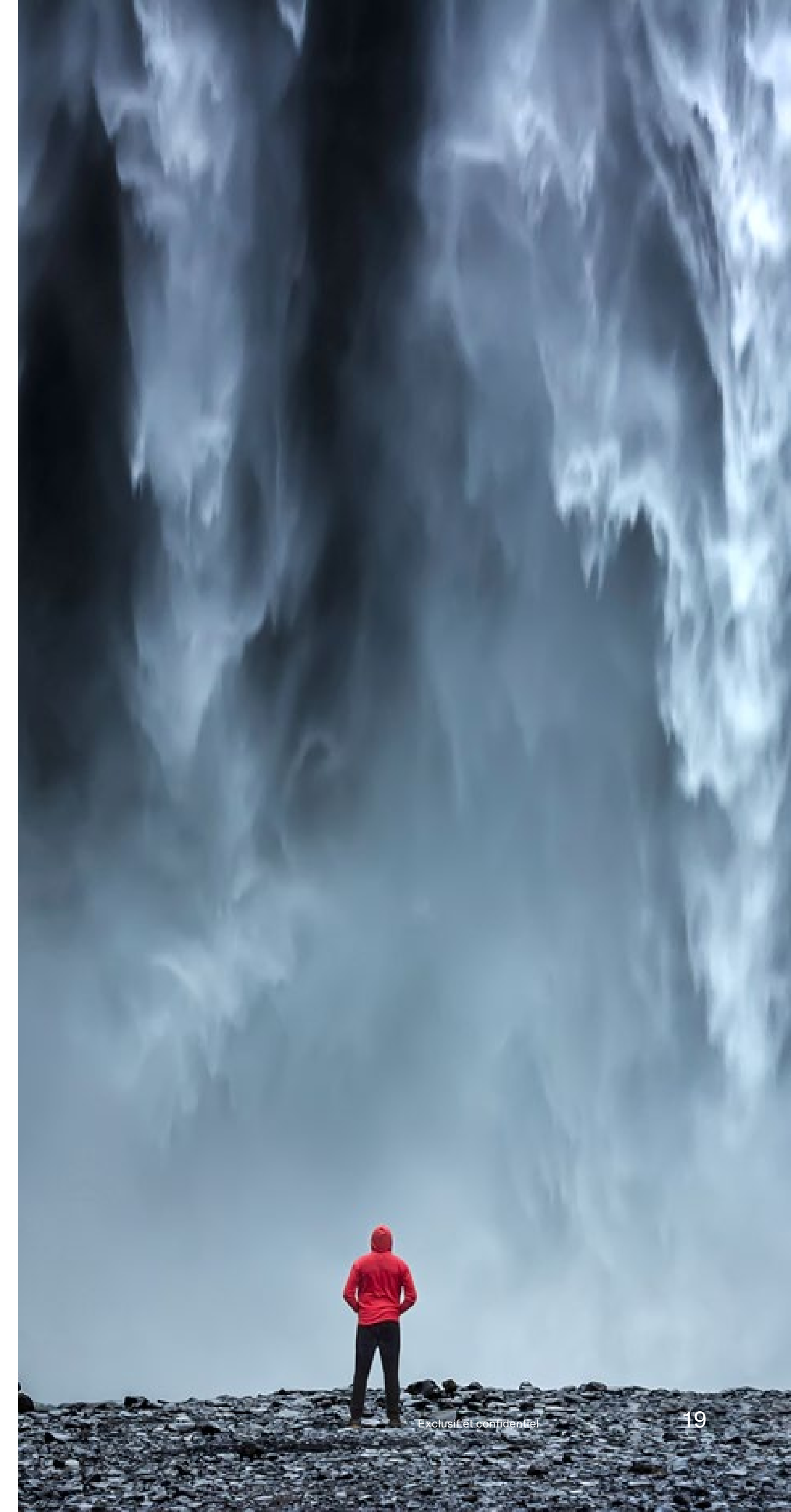
Conclusion



Conclusion

Contexte actuel temporaire → Optimisations, opportunités...

Contexte actuel permanent → Nouvel équilibre à venir suite
à la baisse des coûts



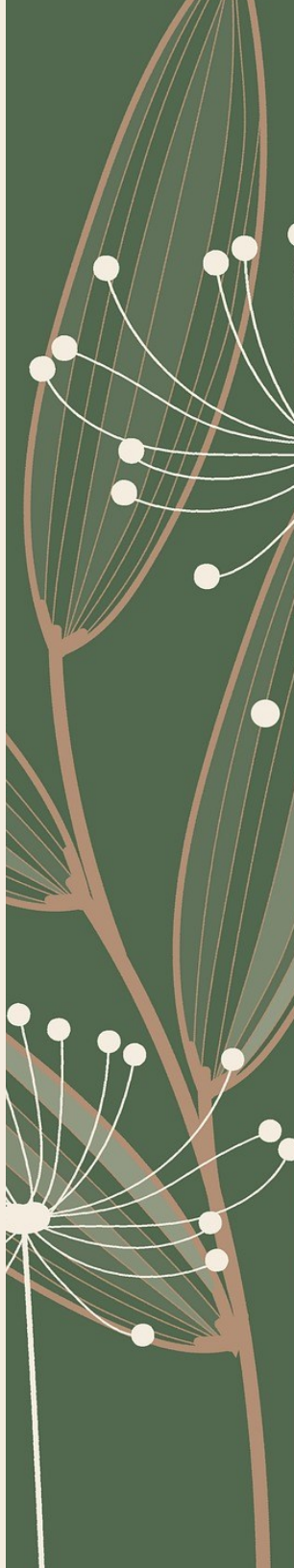
Mention légale

© Aon Solutions Canada Inc., 2023. Tous droits réservés.

Le présent document contient des renseignements confidentiels et des secrets commerciaux qui sont protégés par des droits d'auteur appartenant à Aon. Il doit demeurer strictement confidentiel et ne doit servir que pour vos besoins internes ainsi qu'aux fins pour lesquelles il a été créé. Aucune partie du présent document ne peut être divulguée à un tiers ni reproduite par quelque moyen que ce soit sans le consentement écrit préalable d'Aon.



IMPLICATIONS D'UN ACHAT
DE RENTES À MÊME UN RÉGIME
DE RETRAITE



ÉRIC LEPAGE, FCIA, FSA

**Associé, Solution pour le patrimoine
Aon Hewitt**

M. Éric Lapage Éric est associé au sein de Solution pour le patrimoine au bureau de Montréal. Il est impliqué dans l'enlignement stratégique, la coordination, recherche et mise en place des processus et outils relatifs aux achats de rentes et études de longévité. Étant un spécialiste en retraite il s'occupe également de la coordination et de la validation de divers mandats liés aux régimes de retraite notamment les évaluations actuarielles, les charges comptables, les études d'analyses d'expérience, l'administration... Son portefeuille de clients couvre des régimes de retraite variés dans les secteurs privé, parapublic et municipal.

Éric est au service d'Aon Hewitt depuis le début de sa carrière en 2001. Il a d'abord travaillé au sein de l'équipe Assurance collective. Il s'est ensuite joint à l'équipe Stratégies retraite, en 2002 et a été nommé associé en avril 2016. Il s'est joint à l'équipe de longévité en 2014 et est devenu le chef national de l'équipe en 2019. Il s'est également joint à l'équipe de règlement des risques en 2016 et agit à titre de chef régional.

Formation

Institut canadien des actuaires (ICA)

Society of Actuaries (SOA)

Université de Montréal

Implications d'un achat de rentes à même un régime de retraite

**Séminaire du Bureau de la
retraite de l'Université Laval**

21 avril 2023



Ordre du jour

1

**Stratégies de
règlement des risques**

2

**Marché des achats
de rentes au Canada**

3

**Réplication du taux
d'achat de rentes**

4

Risque de longévité

5

**Considérations
stratégiques**

1

Stratégies de règlement des risques

AON

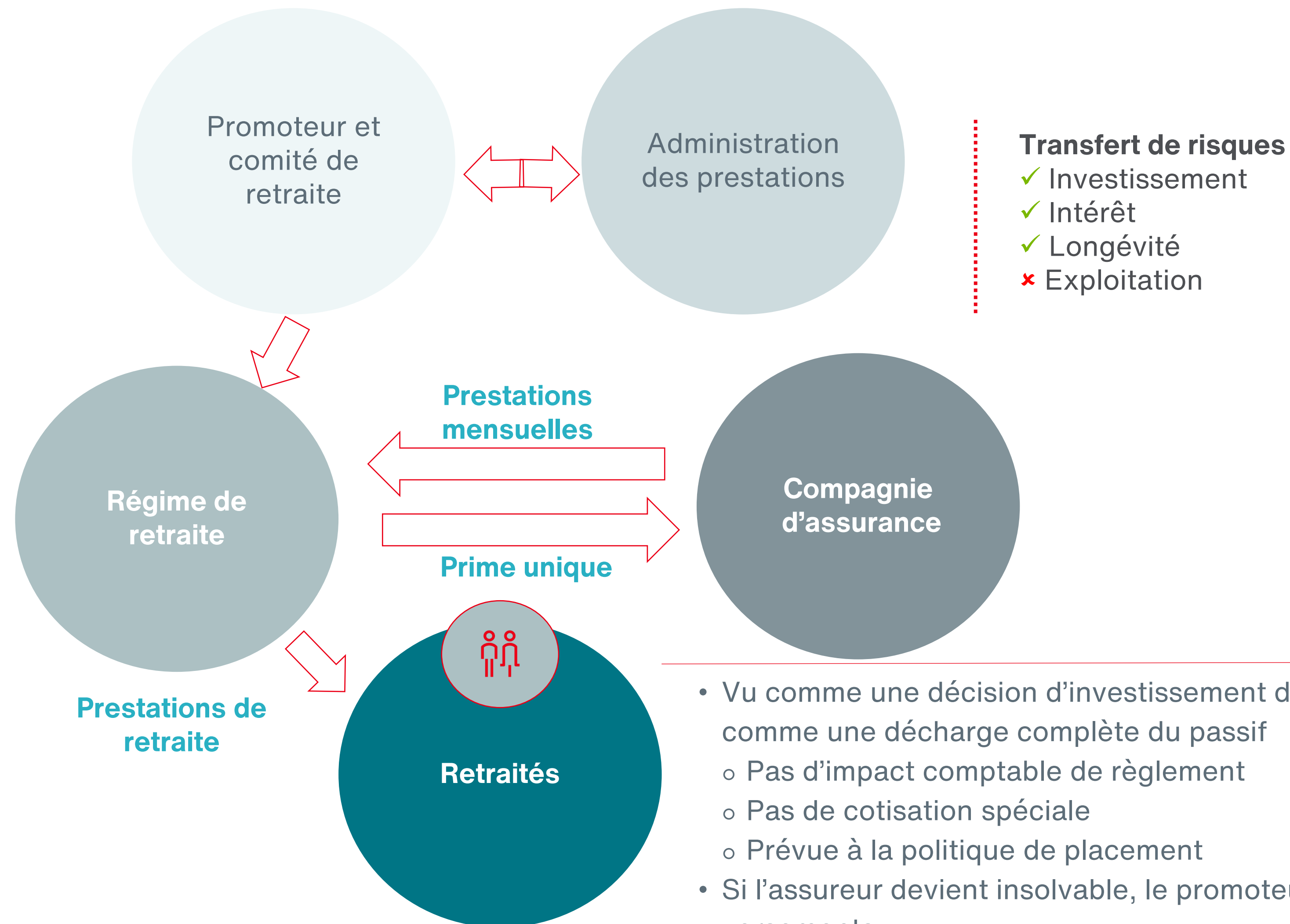


Définition

- Un achat de rentes pour un régime de retraite est le transfert à un assureur de sa responsabilité de verser un paiement mensuel à des participants en contrepartie d'une prime
- Lorsqu'il y a liquidation d'un régime, un achat de rentes doit être effectué pour les participants retraités et les participants différés
- Pour un régime ouvert, l'achat de rente est le moyen ultime pour réduire le risque du régime
 - Élimination des risques de longévité mais aussi de taux d'intérêt et de placement
 - L'achat de rente peut se faire pour le groupe de participants désiré (habituellement des retraités)
 - Tous les retraités ou seulement une portion

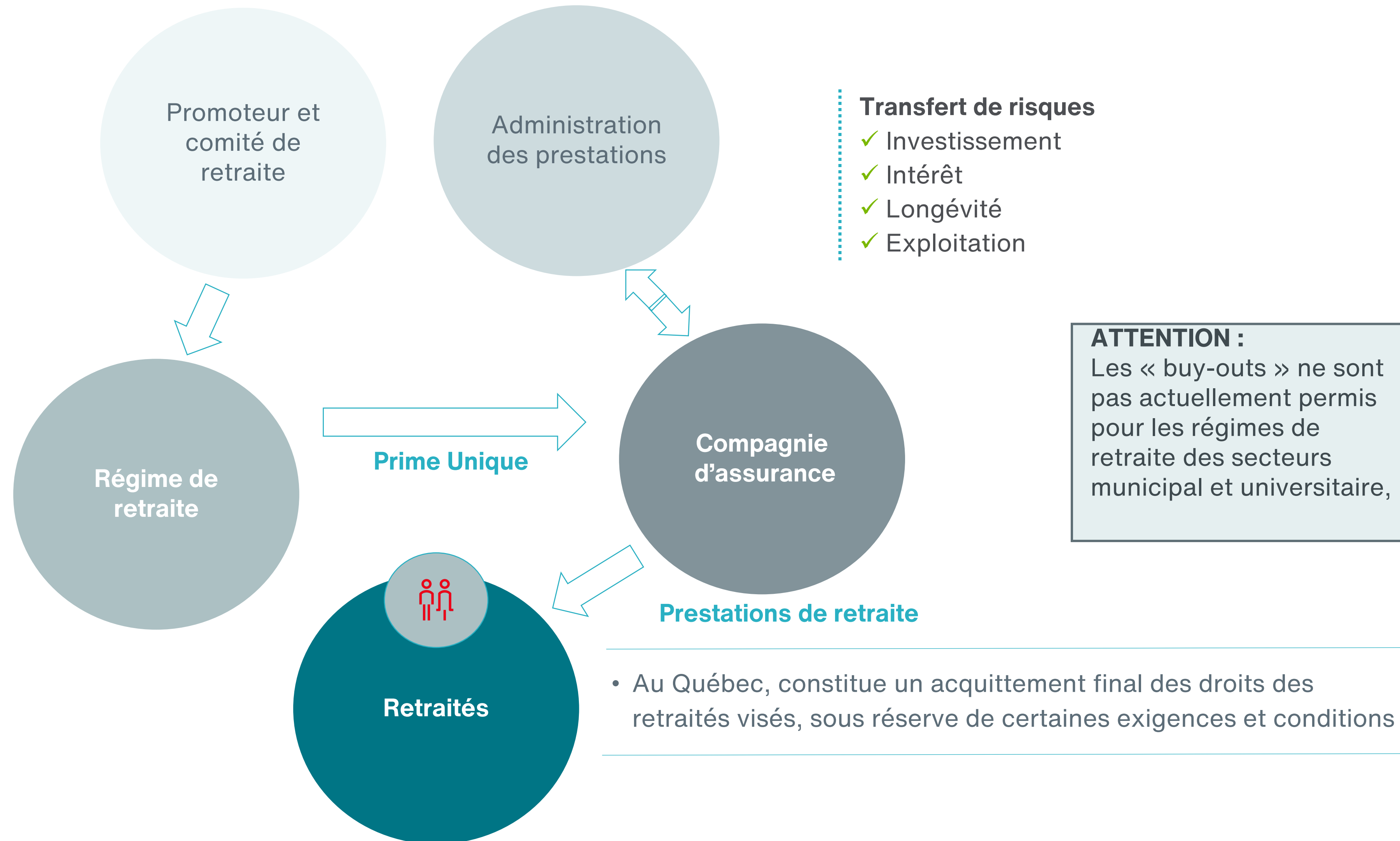
Stratégies de règlement des risques

Rente sans rachat des engagements – « Buy-in »



Stratégies de règlement des risques

Rente avec rachat des engagements — « Buy-out »



2

Marché des achats de rentes au Canada

AON



Tendances du marché

Innovation

- Rentes indexées et différées
- Hausse de la taille des transactions (seuil grande taille est passé de 500 M\$ à 1 250 M\$)
- Transferts d'actifs de la caisse à l'assureur

Données démographiques

- Approches plus sophistiquées - les assureurs demandent plus de détails
- Prime personnalisée selon plusieurs facteurs
- Répartition des transactions en tranches montrant caractéristiques variées

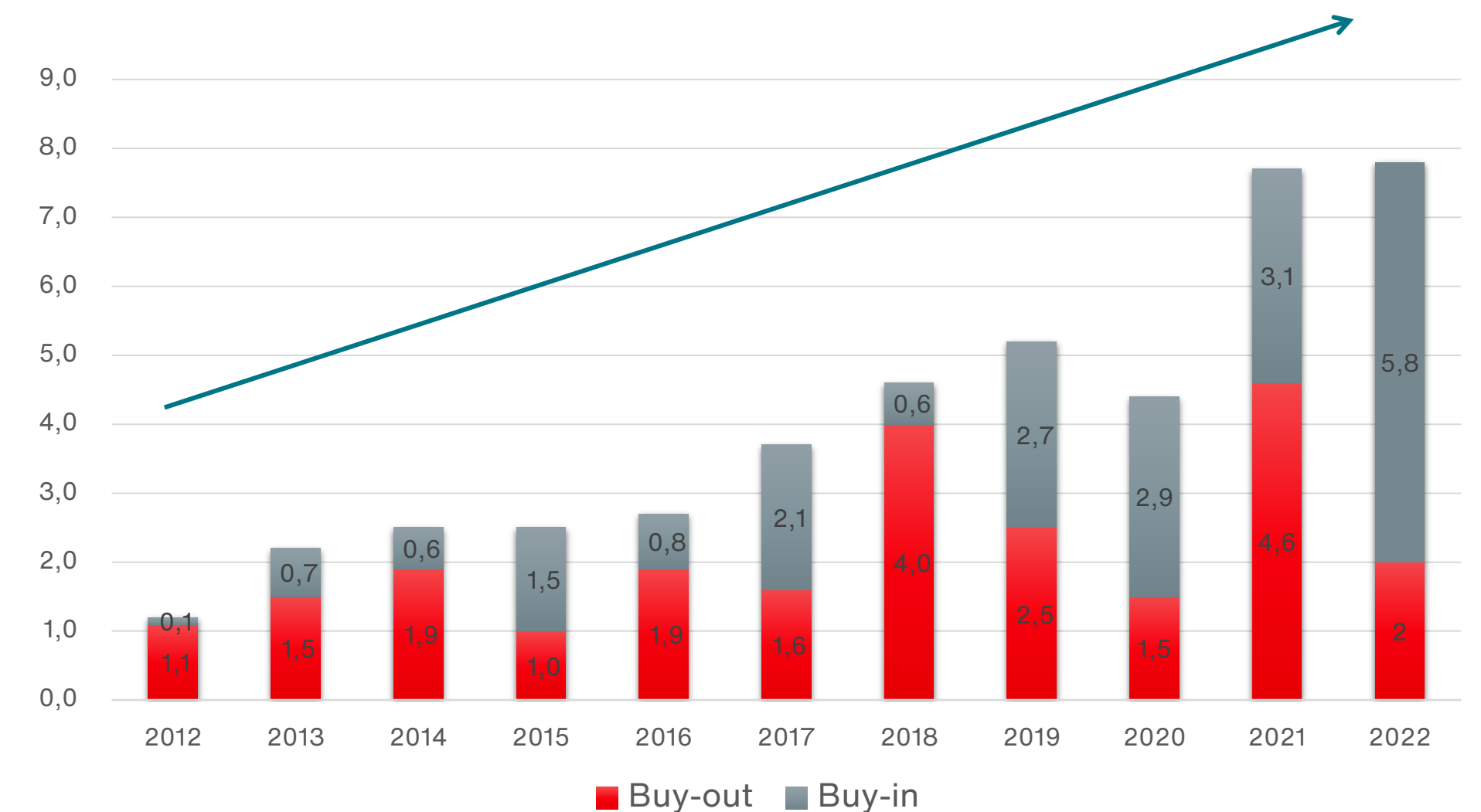
Risque “boomerang”

- Risque « boomerang » ➡ risque que le régime doive à nouveau payer les rentes après le défaut de l'assureur
- Il est maintenant possible de se départir entièrement de ce risque dans certaines législations et sous certaines conditions

Nouvel environnement

- Covid-19
- Hausse importante des taux d'intérêts en 2022
- Amélioration des ratios de solvabilité

Taille du marché d'achat de rentes collectives (G\$)

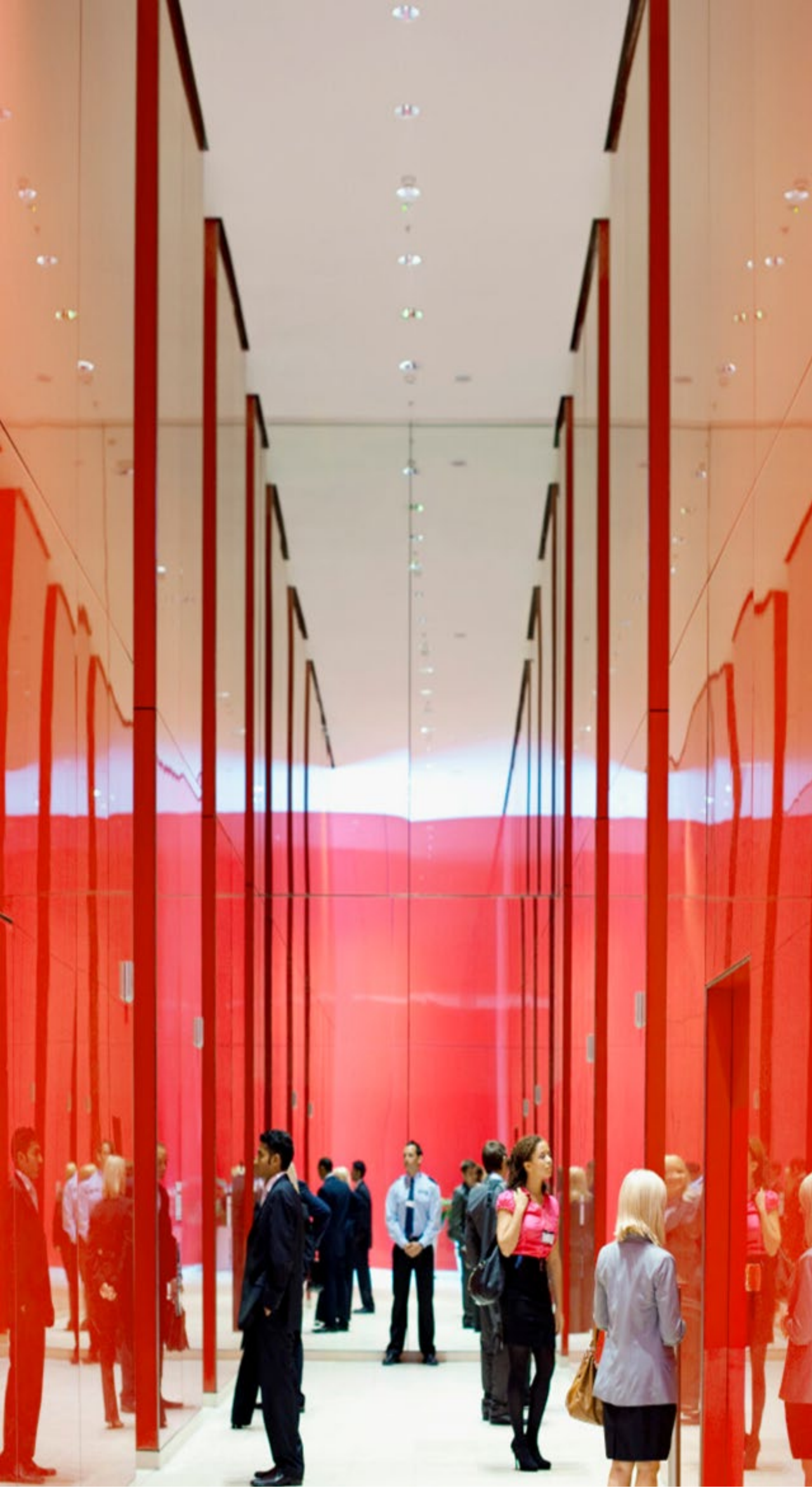


Source : LIMRA et Sun Life

Parts de marché

Nom	2020	2021	2022
Assomption Vie	N/A	N/A	-
BMO Assurance	5 %	9 %	14 %
Brookfield	13 %	17 %	26 %
Canada Vie	5 %	6 %	3 %
Co-Operators	1 %	1 %	1 %
Desjardins	4 %	13 %	15 %
Industrielle Alliance	18 %	8 %	10 %
RBC Assurances	11 %	17 %	4 %
Sun Life	42 %	29 %	27 %
Volume d'achat (G\$)			
- Buy-in	2,9	3,1	5,8
- Buy-out	<u>1,5</u>	<u>4,6</u>	<u>2,0</u>
- Total	4,4	7,7	7,8

Parts de marché représentent le % des volumes de vente en \$ au cours de la période visée



3

Réplication du taux d'achat de rentes

AON



Réplication du taux d'achat de rentes

Alors, comment estimer un taux d'achat de rentes en vue d'une transaction?



Hypothèses économiques
(taux de rendement sur placements disponibles, marges de profits...)



Dispositions du régime
(clauses particulières, indexation, formes de rente...)



Hypothèses démographiques
(mortalité anticipée du groupe à l'aide de modèles...)



Environnement compétitif
(objectifs de ventes, agressivité des fournisseurs, actifs disponibles...)

En solvabilité, on utilise un taux d'achat de rentes (fourni par l'ICA) pour évaluer les participants retraités

Au 30 décembre 2022	
Durée	Taux d'achat de rentes
7,7	4,91 %
9,7	4,91 %
11,7	4,91 %

- Approximation fondée sur :
- 1- Prix théoriques
 - 2- Analyse des cotations et achats réels
 - 3- Mortalité standard (CPM 2014 et projection CPM-B)



Peut-on répliquer ce rendement avec un portefeuille obligataire?

Réplication du taux d'achat de rentes

Au 30 décembre 2022		
Indice	Durée	Rendement à échéance (ajusté pour défaut et frais)
Univers	7,31	4,15 %
Fédéral	6,15	3,59 %
Provinciaux	9,74	4,05 %
Corpo	5,70	5,07 %
Univers – LT	14,67	4,27 %
Fédéral – LT	17,79	3,27 %
Provinciaux –LT	14,86	4,22 %
Corpo - LT	12,05	5,13 %

- Ajustement pour risque de défaut
 - Essentiellement pour les obligations corporatives
- Ajustement pour frais
 - Pour une caisse de 100 M\$: frais de gestion indiciaire de 0,1 %

Rappel

Nous tentons de construire un portefeuille comportant une durée de 9,7 et un rendement de 4,91 %

Mission impossible?

Réplication du taux d'achat de rentes

- Est-il possible d'y arriver?
 - Bien sûr ! Puisque les compagnies d'assurance y arrivent...
 - Mais elles ont accès à un éventail considérable de titres à revenu fixe



Bonifier le rendement



Dette privée

Obligations étrangères et autres titres à revenu fixe
(obligations internationales, marchés émergents...)

Gestion active des obligations

Fonds communs pour des catégories plus difficiles d'accès

Stratégies de superposition/levier



Mais... les compagnies d'assurance doivent aussi assumer le risque de longévité

4

Risque de longévité

AON



Risque de longévité



Incertitude individuelle

Même si vous connaissez les risques de décès précisément, l'âge de décès d'un individu est inconnu.

Le risque individuel est supérieur pour les régimes ayant :

Un nombre inférieur de participants

Une plus forte concentration de retraités



Table de base

Généralement fondée sur le mode de vie, la santé, la richesse du groupe.

Comment votre expérience dans le passé se distingue de l'ensemble de la population dans son ensemble?



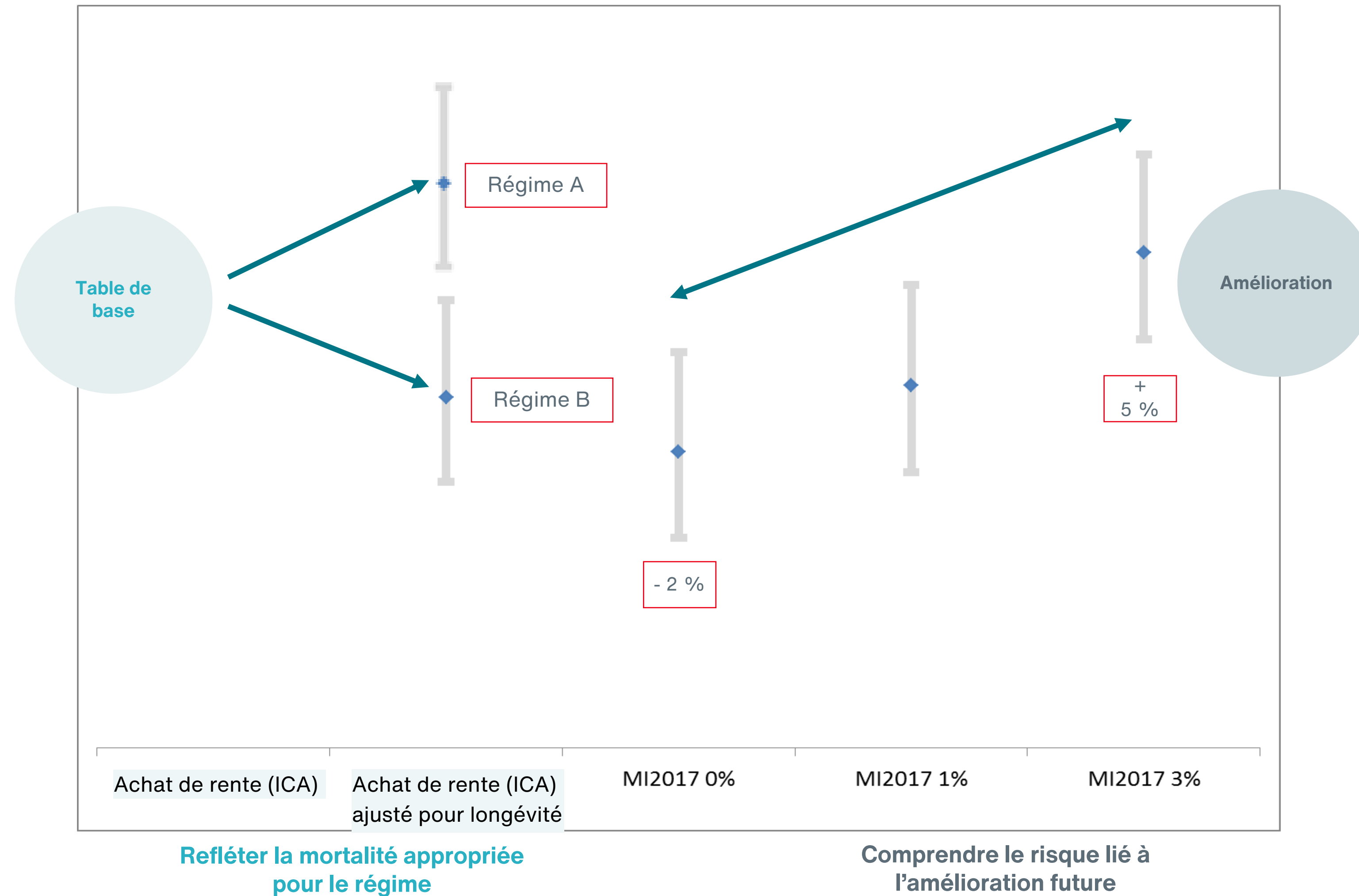
Incertitude quant à l'amélioration

Incertitude de ce qui peut améliorer ou détériorer l'espérance de vie

Comment l'espérance de vie humaine changera-t-elle dans le futur?

Est-ce que tous les groupes seront touchés de façon égale?

Longévité – considérations lors d'un achat de rentes



5

Considérations stratégiques



Implications post transaction (pour un « buy-in »)

Administration	• Maintien de l'administration courante vis-à-vis du participant • Mise en place d'un processus mensuel de conciliation des paiements avec l'assureur • Versement mensuel de l'assureur vers le fiduciaire
Financement	• Passif de capitalisation diffère de la prime exigée pour l'achat de rentes • Impact sur bilan des évaluations actuarielles subséquentes • Achat de rentes retiré du bilan de capitalisation • Achat de rentes maintenu au bilan de solvabilité (actif=passif)
Politique de placement	• Profil de risque modifié suite à l'achat de rentes • Possibilité de revoir le portefeuille cible afin de refléter nouvelle réalité du régime
Certificat de rente	• Certificat unique émis pour l'ensemble du régime • Émission de certificats individuels si conversion en « buy-out »
Communication	• Mise en place d'un plan de communication expliquant l'achat de rentes • Sécurité des prestations • Processus décisionnel basé sur aspects qualitatifs et quantitatifs • Protection des renseignements personnels

Achats de rentes - avantages et inconvénients

Avantages

- Réduction du risque du régime via transfert des risques
 - Investissement
 - Taux d'intérêt
 - Longévité
 - Opérationnel (buy-out)
- Gestion de la maturité du régime
 - Réduction des transferts intergénérationnels
- Possibilité de cristalliser une situation financière favorable
- Marché canadien compétitif regroupant 9 assureurs
 - Tarification compétitive
 - Volumes annuels d'achat de rentes en forte progression au Canada
 - Appétit croissant des assureurs pour transactions de toutes tailles et profils socio-économiques
- Processus d'achat de rentes bien rodé permettant transaction et implantation efficace
- Réplication du taux d'achat de rente est difficile à battre via une approche d'investissement guidée par le passif
- Flexibilité accrue relativement aux paramètres de la transaction (taille de la transaction, dispositions transférées...)
- Sécurité des prestations après la transaction (bonnes cotes de crédit, ratios de capitalisation contraignants, Assuris)
- Possibilité de revoir le portefeuille cible après la transaction afin de refléter le nouveau profil de risque du régime

Inconvénients

- Irréversible (ne peut pas changer de stratégie de placement par la suite)
- Peut avoir un impact sur la tarification des gestionnaires sur la portion résiduelle des actifs (moins d'actifs sous gestion)
- Possible impact comptable de règlement (buy-out)
- Cotisations spéciales peuvent être requises si le régime montre un déficit de solvabilité (buy-out)
- Limite la possibilité de générer des surplus futurs
- Peut mener à des discussions relatives à l'appartenance de surplus (selon clarté des dispositions du régime/objectifs de la politique de financement)
- Peut nécessiter une stratégie de communication selon perception des participants affectés
- Frais initiaux requis pour amendements, modifications à la politique de placement, procéder à l'achat de rentes...

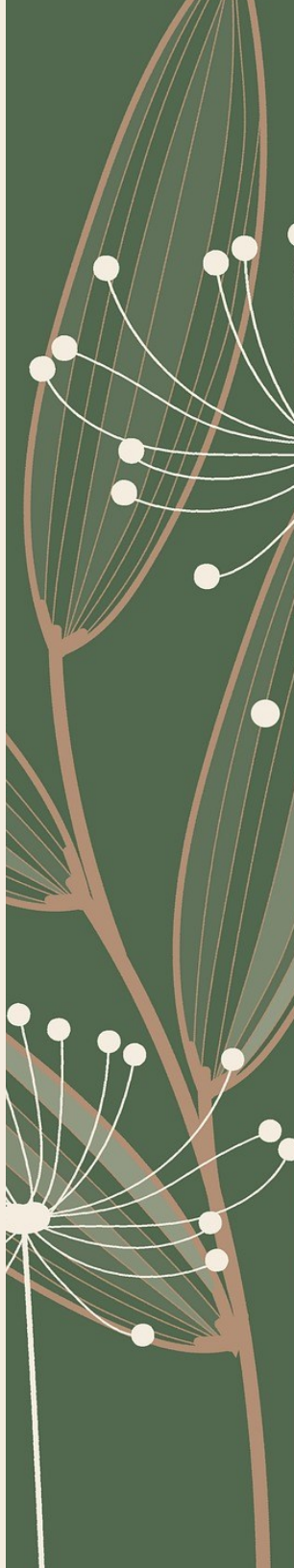
Mention légale

© Aon Solutions Canada Inc., 2023. Tous droits réservés.

Le présent document contient des renseignements confidentiels et des secrets commerciaux qui sont protégés par des droits d'auteur appartenant à Aon. Il doit demeurer strictement confidentiel et ne doit servir que pour vos besoins internes ainsi qu'aux fins pour lesquelles il a été créé. Aucune partie du présent document ne peut être divulguée à un tiers ni reproduite par quelque moyen que ce soit sans le consentement écrit préalable d'Aon.



INTÉGRATION DES FACTEURS ESG AU NIVEAU DES PLACEMENTS



DAVID UNG

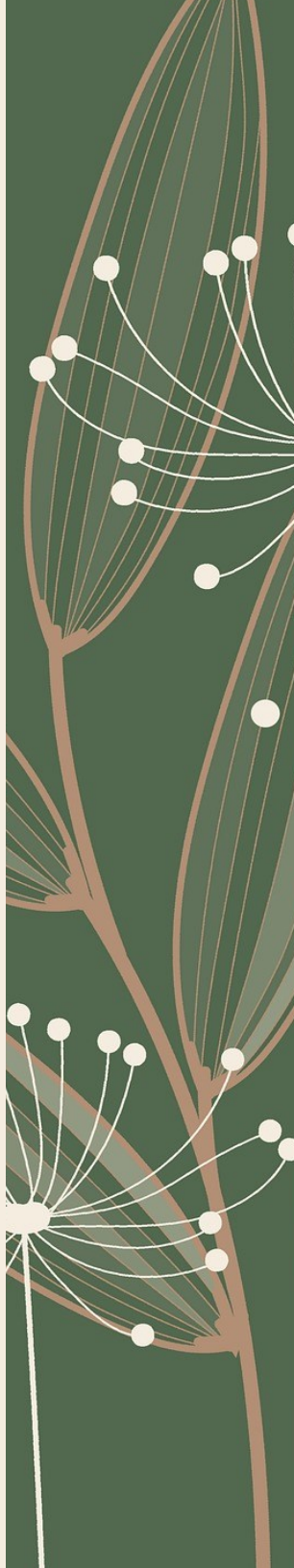
Analyste principal, Investissement durable Gestion de placements Manuvie

M. Ung est analyste principal au sein de l'équipe mondiale Investissement durable de Gestion de placements Manuvie. Il est responsable des initiatives d'intégration et de gérance des facteurs ESG visant à appuyer nos équipes de gestion de portefeuille canadiennes. Avant de se joindre à la société, il a travaillé dans le secteur des services financiers pendant plus de neuf ans et a été particulièrement actif dans le domaine de l'investissement responsable au cours des sept dernières années à titre de conseiller ESG pour Millani, le régime de retraite de HEC Montréal et Vigeo Eiris. M. Ung est président du comité consultatif du Réseau québécois de principes pour l'investissement responsable (PRI) et a également été président par intérim du Club d'investissement responsable du Québec en 2020 et 2021.

Formation : M. Sc. en finances, HEC Montréal; B.A.A. en finances, ESG UQÀM

Entrée en service : 2020

Début de carrière : 2013



SONIA CHATIGNY, CFA

Portfolio Manager, Multi-Asset Solutions Team

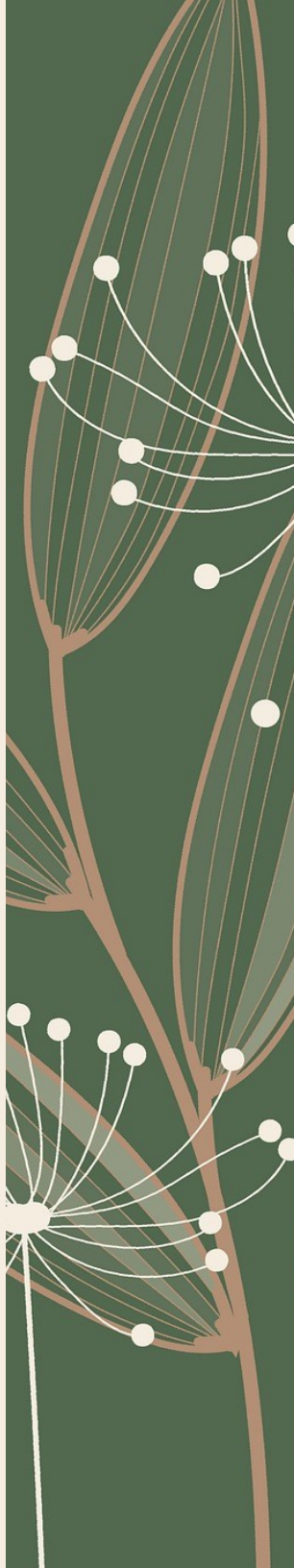
Gestion de placements Manuvie

Sonia is responsible for the portfolio management of liability-driven investments—including goals-based investment solutions—and fixed-income index mandates in Canada. She leads the investment decision-making and portfolio construction process, collaborates with financial engineering and quantitative research professionals on investment ideas and research, and works jointly with investment strategists to elaborate solutions for our clients and prospects. In addition, Sonia is also part of the portfolio management team responsible for the development and management of a suite of active fixed income exchange-traded funds (ETFs). Sonia joined the firm when Standard Life's Canadian operations were acquired by Manulife in January 2015. She's been a member of the quantitative management team since joining Standard Life Investments (SLI) in 1998 as a specialist, quantitative management. In 2001, she was promoted to the position of vice president, quantitative portfolio management and trading. Before joining SLI, she was a fixed-income analyst at Les Conseillers financiers du St-Laurent. Sonia holds the Chartered Financial Analyst designation.

Education: B.Sc., Actuarial Science, and M.Sc., Finance, Université Laval

Joined the company: 2015

Began career: 1996



JEAN-FRANÇOIS TESSIER, CFA

Directeur général, Ventes, Marchés institutionnels

Gestion de placements Manuvie

M. Tessier est responsable des activités liées aux ventes institutionnelles et à la gestion des relations dans les régions du Québec, d'Ottawa et de l'Est du Canada. Avant son arrivée au sein de la société, il était au service de Gestion de portefeuille Natcan, où il exerçait les fonctions de vice-président des services institutionnels depuis six ans. De 2002 à 2005, il a été vice-président des services institutionnels à TAL Global Asset Management (maintenant Gestion d'actifs CIBC) et, avant cela, il a occupé bénévolement les fonctions de président du comité des placements de Gestion FÉRIQUE, la branche de l'Ordre des ingénieurs du Québec affectée à la planification financière. Il a aussi été employé par la multinationale pharmaceutique GlaxoSmithKline, où il travaillait dans la division commerciale. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Formation : Baccalauréat ès sciences, École Polytechnique de Montréal; maîtrise en gestion des affaires, Université Concordia

Entrée en service : 2011

Début de carrière : 1981

21 Avril 2023

Intégration des facteurs ESG au niveau des placements

Présentation préparée le Séminaire semestriel des régimes de retraite de l'Université de Laval

David Ung, BBA., MSc

Analyste principal, ESG
Équipe d'investissement durable

Sonia Chatigny, BBA, MSc., CFA

Directrice générale et gestionnaire de portefeuille
Équipe investissement guidé par le passif (IGP)

Jean-François Tessier, MBA, CFA

Directeur général des ventes institutionnelles

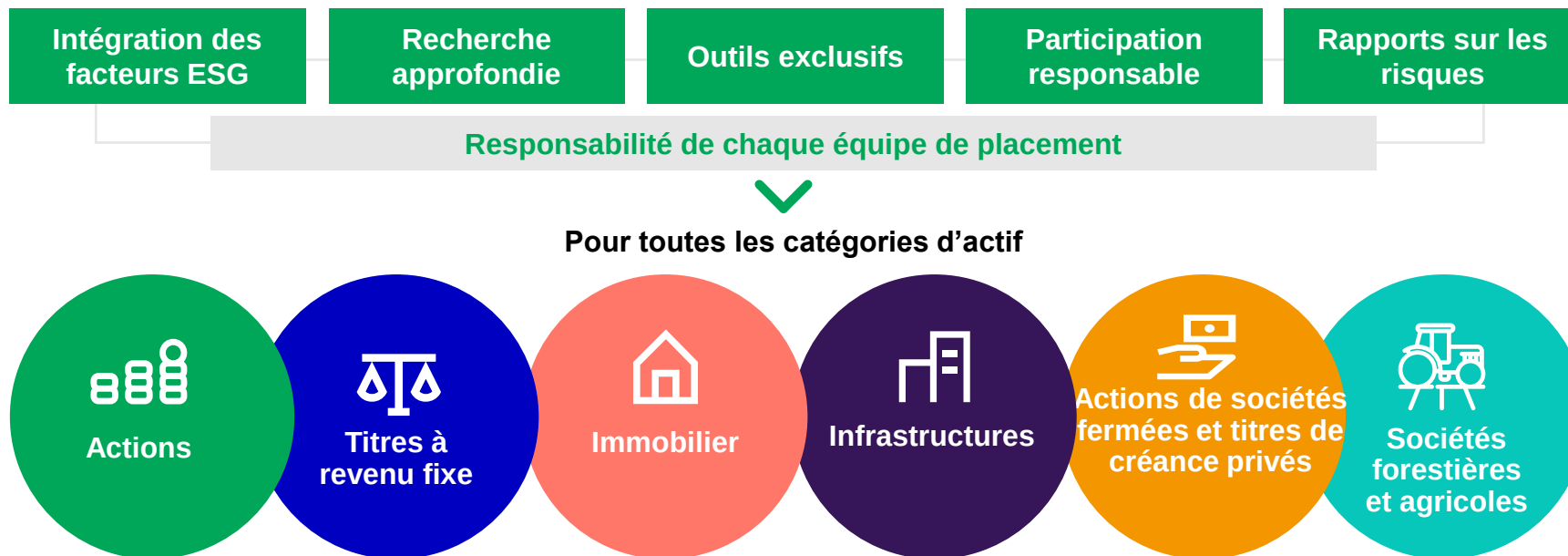
PRS.2848872

Pour en savoir plus sur les risques associés à cette stratégie, veuillez vous référer aux Considérations liées aux placements à la fin de cette présentation.



Le développement durable

La norme au sein de nos équipes de placement¹



¹ Nous cherchons à intégrer les facteurs ESG importants tout au long du cycle de vie des investissements et de la période pendant laquelle nous les détenons, en tenant compte des caractéristiques de la catégorie d'actif et du processus d'investissement, ainsi que du secteur d'activités et de la région, entre autres facteurs. Chaque équipe de placement exerce ses activités dans différents marchés et adopte une approche distincte en matière de placement. Par conséquent, chaque équipe intègre les facteurs ESG à son processus d'investissement selon une approche qui lui est propre. À titre indicatif seulement.

Investissement durable : plusieurs approches possibles

Intégration des facteurs ESG

Ajout d'une analyse environnementale, sociale et de gouvernance au processus d'investissement

Socialement responsable

Investir en accord avec ses valeurs
(Exclusions ou surpondération sectorielles/thématiques)

Thèmes ESG

Investir en ciblant spécifiquement des thèmes de durabilités
(Changements climatiques, énergie propre, diversité et inclusion, etc.)

Investissement d'impact

Diriger les investissements vers des impacts bénéfiques et mesurables sur l'environnement et la société

À titre d'illustration uniquement

Les facteurs ESG englobent un large éventail de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un placement



Facteurs environnementaux

- Changements climatiques et émissions de carbone
- Pollution de l'air et de l'eau
- Biodiversité
- Efficacité énergétique
- Déforestation
- Gestion des déchets
- Pénurie d'eau



Facteurs sociaux

- Satisfaction des clients
- Protection des données privées
- Parité des sexes et diversité
- Relations avec les communautés
- Mobilisation des employés
- Droits de la personne
- Normes du travail



Facteurs de gouvernance

- Composition du conseil d'administration
- Rémunération des dirigeants
- Structure du comité d'audit
- Corruption
- Lobbying
- Contributions politiques
- Mécanismes de dénonciation

À titre d'illustration uniquement

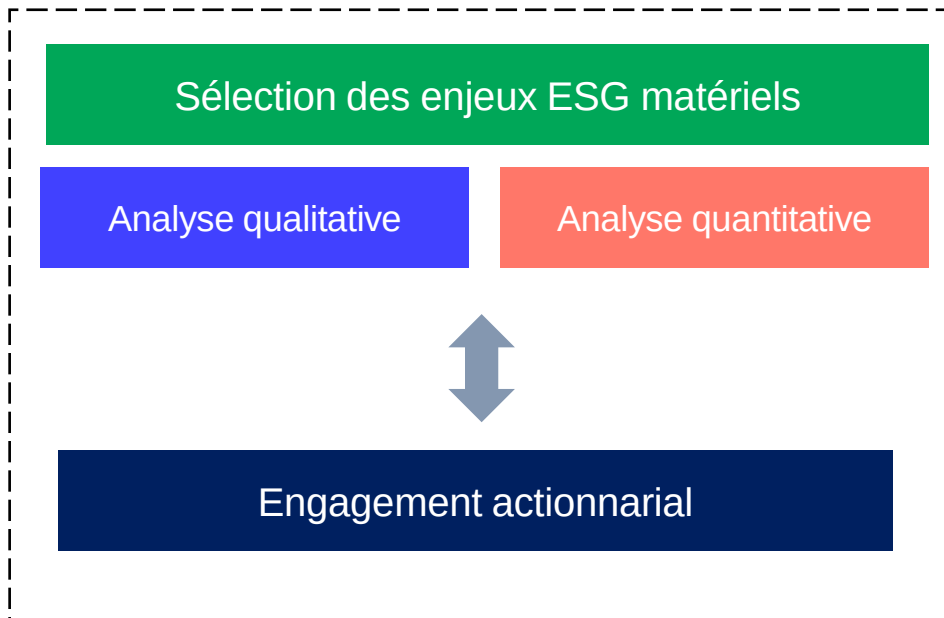
The background of the slide features a series of dark blue, silhouetted mountain ranges. The mountains in the foreground are sharp and dark, while subsequent ranges in the background become progressively lighter and more hazy, creating a sense of depth and atmosphere. The overall color palette is monochromatic, consisting of various shades of blue and grey.

Intégration ESG et le concept de matérialité

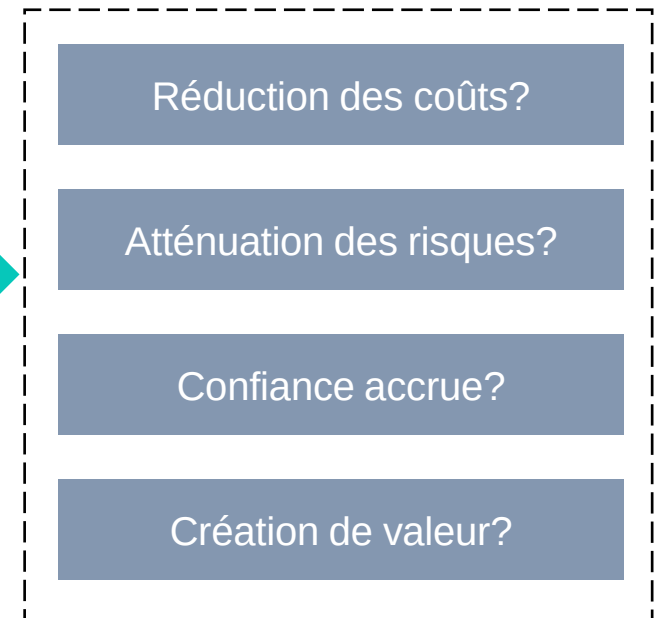
Un accent mis sur la matérialité pour une analyse en profondeur

Applicable à toutes les industries

Analyse ESG



Performance ESG



À titre d'illustration uniquement

Outils pour l'identification des enjeux matériels ESG

Industrie de la mode



1



2



3

Matières premières (Risques environnementaux)	Matières premières (Risques environnementaux)	Matières premières (Risques environnementaux)
	Produits vendus (Empreinte carbone)	Produits vendus (Empreinte carbone)
Produits vendus (Gestion chimique)	Produits vendus (Gestion chimique)	Produits vendus (Risques sociaux)
Matières premières (Risques sociaux)	Matières premières (Risques sociaux)	
Conditions de travail et droits humains		Chaînes d'approvisionnement (Droits humains)
	Gestion de la main d'œuvre	Développement du capital humain
		Cybersécurité et Protection des données privées

Source: ¹ SASB Apparel, Accessories & Footwear industry standards, Octobre 2018

² MSCI Industry Report – Utilities publié en novembre 2020

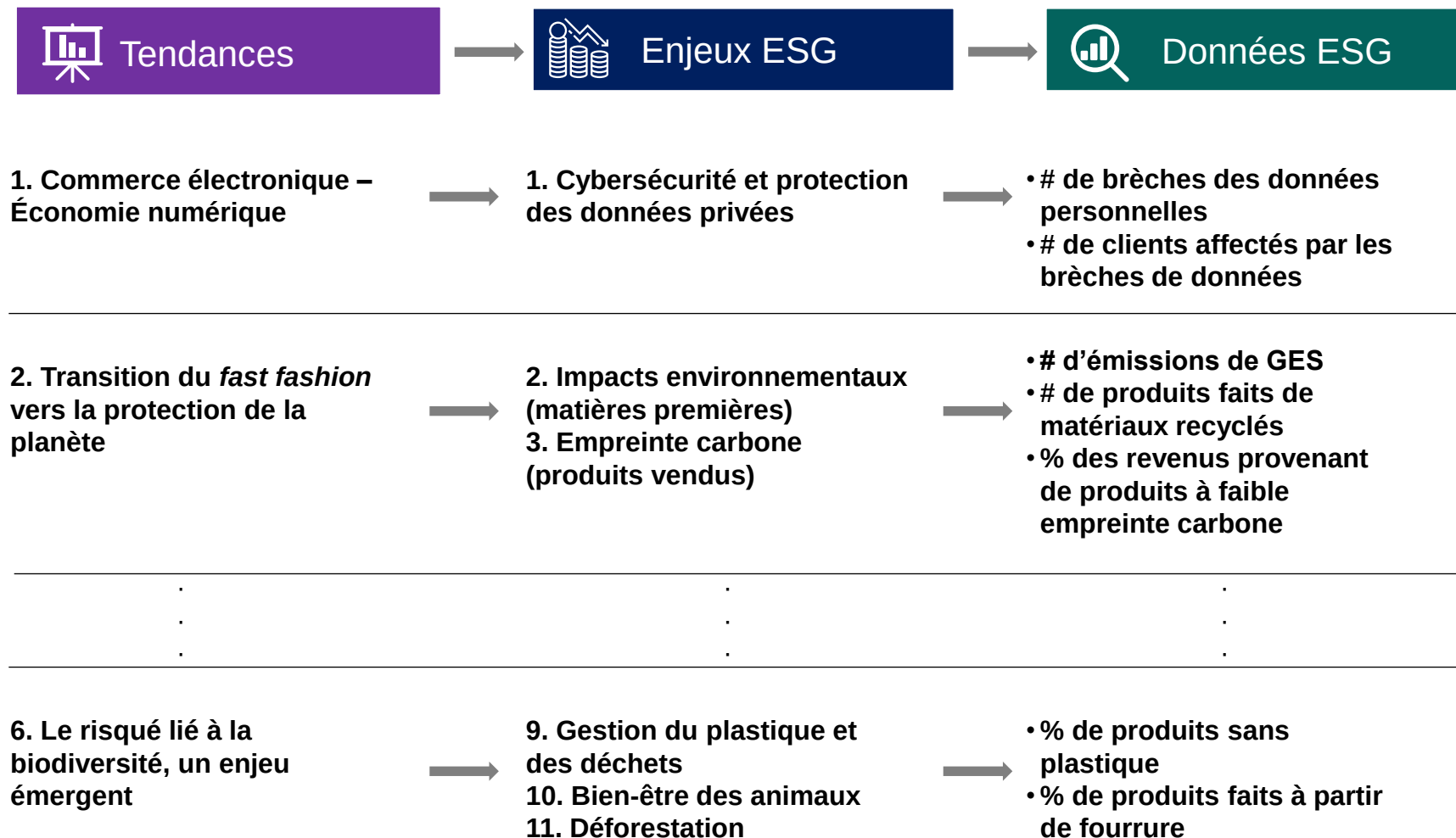
³ Sustainalytics Industry Report – Retailing, publié en juillet

Les logos mentionnés ci-dessus sont des marques déposées des sociétés respectives représentées.

À titre d'illustration uniquement

Le lien entre les tendances et les enjeux ESG matériels

Industrie de la mode



À titre d'illustration uniquement

Intégration quantitative des facteurs ESG

Industrie des chemins de fer – analyse des coûts et des bénéfices

Risques	Coûts minimum	Coûts maximum
Taxe carbone	35M\$	78.5M\$
Clients	60M\$	105M\$
Désastres naturelles	90M\$	150M\$
Règlementation	225M\$	450M\$
Total	410M\$	783.5M\$
Total/EBITDA	4.26%	8.15%

Opportunités	Bénéfices minimum	Bénéfices maximum
Réduction des coûts	0M\$	17M\$
Demande croissante	0M\$	2175M\$
Accès à des nouveaux marchés	93.8M\$	125M\$
Accès à des incitatifs	0M\$	0.3M\$
Total	93.8M\$	2317.3M\$
Total/EBITDA	0.97%	24.09%

Présence de risques, mais beaucoup d'opportunités également

Source: CDP, Gestion de placements Manuvie

The background of the slide features a series of layered, misty mountain ranges in shades of blue and grey, creating a sense of depth and tranquility. The text is centered over this landscape.

L'intégration ESG – Marchés privés

Outils pour l'identification des enjeux matériels ESG

Secteur de l'immobilier



1



2



3

Gestion énergétique	Bâtiments écologiques	
Gestion de l'eau		
Adaptation aux changements climatiques		Adaptation aux changements climatiques – Risques physiques
Relations avec les locataires en matière de développement durable	Gestion du capital humain	Gestion du capital humain
		Éthique et corruption

Source: ¹ SASB Apparel, Real Estate, Octobre 2018

²MSCI Industry Materiality Map – en date du 12 avril 2023

³Sustainalytics Industry Report – Real Estate, publié en octobre 2022

Les logos mentionnés ci-dessus sont des marques déposées des sociétés respectives représentées.

À titre d'illustration uniquement.

Étude de cas sur l'immobilier : approche axée sur le développement de normes liées aux changements climatiques

🔍 Découverte

Défi: physiques et de transition liés aux changements climatiques pour les immeubles et les collectivités

🔄 Actions

Évaluation: Utiliser des données prévisionnelles de tierce partie pour évaluer la résilience aux risques climatiques.

🕒 Résultats

Action: Élaboration de normes de durabilité des immeubles sur le plan de résilience aux changements climatiques.



Ils sont ajoutés à titre indicatif seulement.

Outils pour l'identification des enjeux matériels ESG

Secteur de l'infrastructure – Énergie renouvelable



1



2



3

Impacts environnementaux du projet de développement	biodiversité et utilisation des sols	biodiversité et utilisation des sols
Matières premières (Risques environnementaux)		
	Gestion de l'eau	
	Gestion des déchets et des émissions toxiques	
	Opportunités en énergie renouvelable	
	Émissions de GES	
Matières premières (Risques sociaux)		
Santé et sécurité des employés	Santé et sécurité des employés	Santé et sécurité des employés
	Gestion de la main d'œuvre	Gestion de la main d'œuvre
	Relation avec les communautés locales	Relation avec les communautés locales
		Fiabilité de l'infrastructure (Risques des changements climatiques, cybersécurité, gestion de la qualité, etc.)

Source: ¹ SASB Apparel, Wind Technology & Project Developers, Octobre 2018

²MSCI Industry Materiality Map, en date du 12 avril 2023

³Sustainalytics Industry Report – Utilities, publié en octobre 2022

Les logos mentionnés ci-dessus sont des marques déposées des entreprises respectives représentées.

À titre d'illustration uniquement.

Étude de cas sur l'infrastructure : approche axée sur la nature pour des projets d'énergie renouvelable

🔍 Découverte

Partenariat avec un chef de file reconnu de l'industrie solaire aux États-Unis avec nos équipes d'infrastructures sur le conseil d'administration

Risque: démolition des biens fonciers pour construire des centrales solaires

🔄 Actions

Solution envisagée: travailler avec les agriculteurs au développement de projets de production d'énergie propre et d'agriculture régénératrice sur les sites concernés.

🕒 Résultats

Valeur ajoutée: répondre à la demande croissante d'énergie propre et coopération étroite avec un partenaire qui mène ses activités conformément à notre valeur de bonne intendance.

Investir dans la biodiversité est un levier essentiel pour contribuer à préserver la planète et ses ressources naturelles.

À titre indicatif seulement.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une stratégie thématique ESG, les études de cas sur le développement durable sont destinées à illustrer la démarche d'intégration des considérations de risque lié au développement durable dans les processus de prise de décision de l'équipe des placements. Chaque décision variera en fonction de notre évaluation des risques, des facteurs et des occasions propres au développement durable.

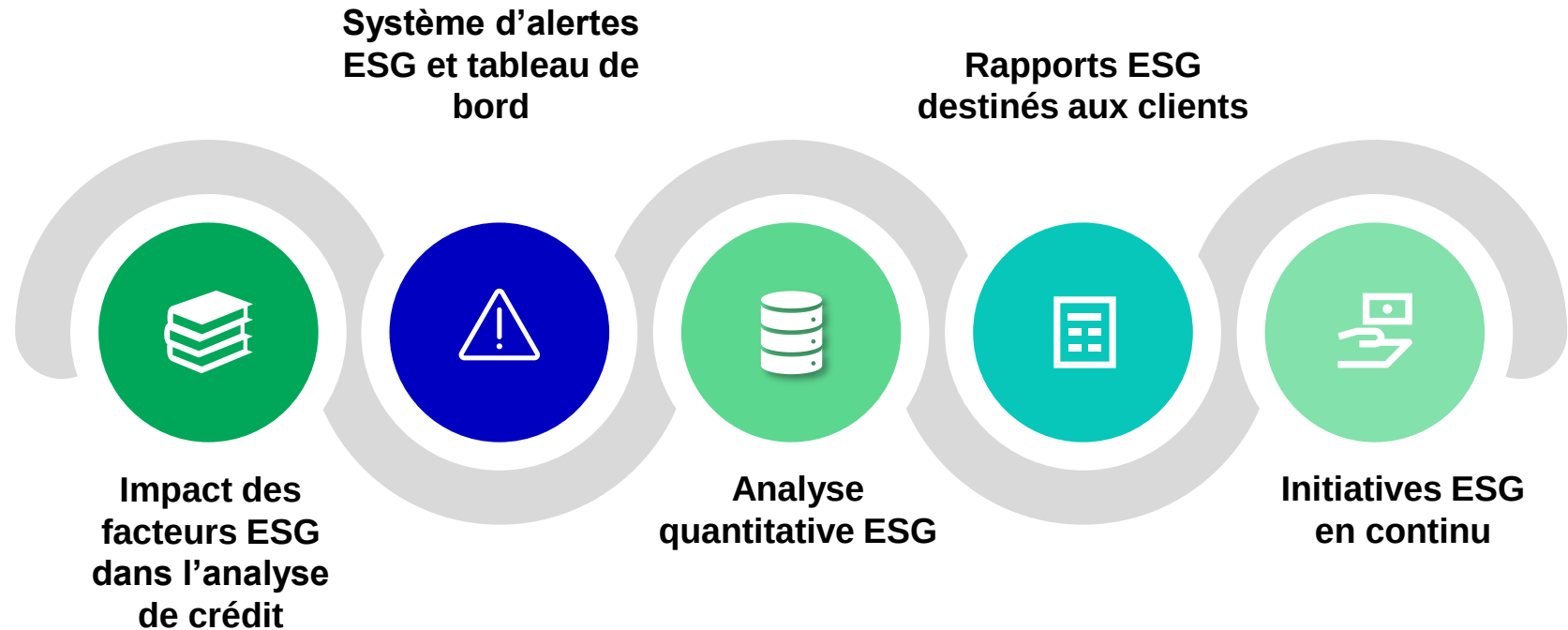
En date du 30 septembre 2022, Gestion des placements Manuvie. Les données ont été divulguées par les sociétés de portefeuille dans le cadre du processus d'évaluation du GRESB et n'ont pas été vérifiées de façon indépendante par Gestion des placements Manuvie.



The background of the slide is a photograph of a mountain range. The mountains are layered, with the closest peaks in the foreground and more distant, hazy peaks in the background. The lighting is soft, suggesting a misty or early morning atmosphere. The colors are muted, with various shades of blue and grey dominating the scene.

L'intégration ESG – IGP

Intégration des facteurs ESG en IGP



À titre d'illustration uniquement.

Intégration des facteurs ESG en IGP

Conformément à notre processus d'investissement systématique, nous avons adopté une approche quantitative de l'intégration des facteurs ESG



Risques idiosyncratiques

Risques propres à l'émetteur, gérés et atténués par :

- ✓ La diversification du portefeuille
- ✓ La recherche fondamentale de l'équipe de crédit
- ✓ L'identification des facteurs ESG au moyen du tableau de bord et des alertes ESG



Risques systémiques

Les risques liés au changement climatique sont considérés comme systémiques (non diversifiables):

- ✓ Besoin de contrôle au niveau du portefeuille
- ✓ VaR climatique reconnue comme une mesure clé
- ✓ Nous suivrons les risques systémiques sur base continue

À titre indicatif seulement.

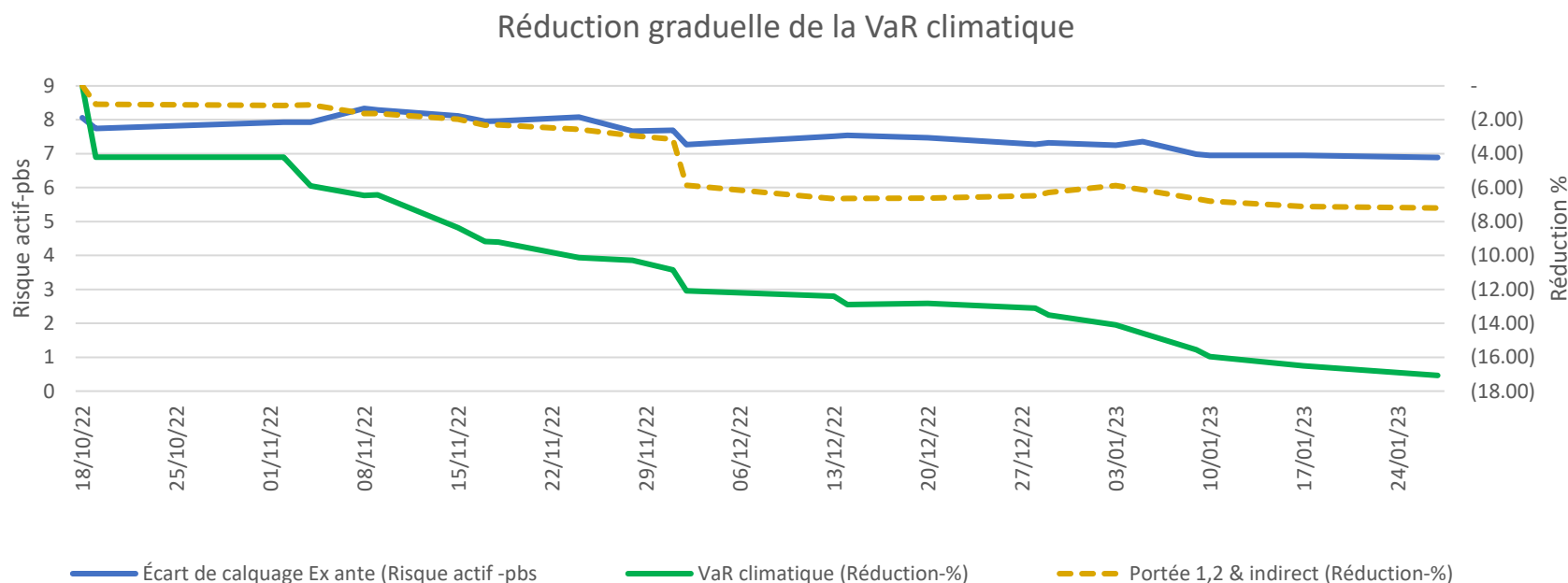
Étude de cas

Risque systémique environnemental au moyen de la VaR climatique

Analyse de la VaR climatique d'un portefeuille d'obligations de sociétés vs son indice

Résultats depuis la mise en œuvre de la VaR climatique

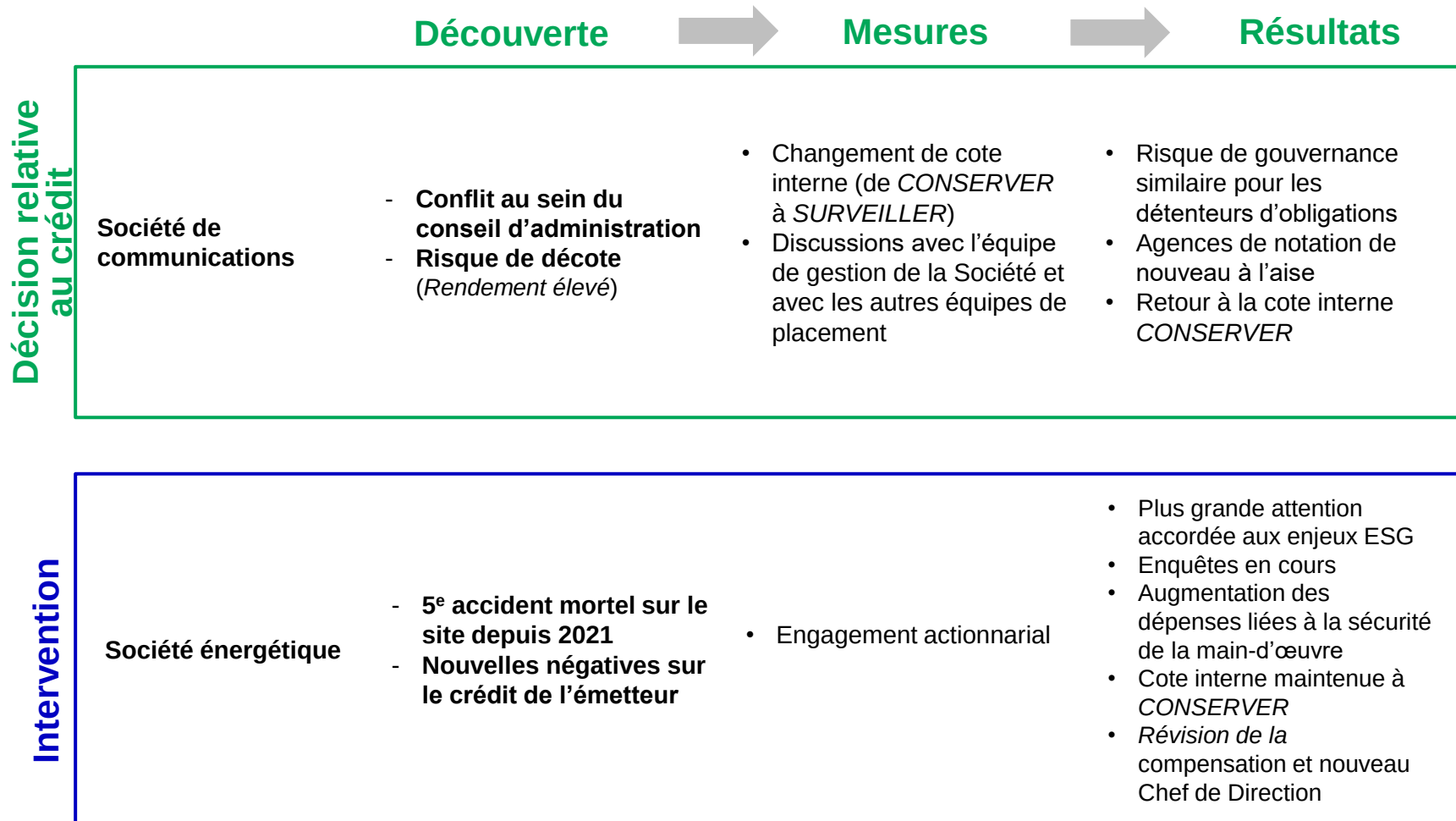
- Écart de calquage maintenu
- Amélioration de la *VaR climatique*
- Amélioration des mesures d'intensité de carbone



À titre d'illustration uniquement.

Études de cas :

Risques idiosyncratiques social et de gouvernance



À titre indicatif seulement.

Étude de cas:

Risques idiosyncratiques – Obligations provinciales

Inégalités et accessibilité financière

Comparaison	Province A	Province B
Score interne	• 3.00/4.00	• 1.75/4.00
Gouvernance	• Plan d'action avec 20 mesures clés, totalisant \$3 milliards en investissements	• Plan d'action avec 5 priorités, mais sans montant en investissement
Stratégie	• Explication claire liée à la matérialité économique des mesures clés, liés à un budget spécifique	• Le plan d'action ne compte pas de mesures claires basées sur des données quantitatives
Gestion des risque	• Pas en mesure d'évaluer la progression du plan d'action, puisque la dernière publication date de 2020	• Rapport annuel 2021-2022 publié récemment, réassurance que l'enjeu est toujours sous le radar du gouvernement.
Données	• Diminution du taux de chômage de 0.8% (2019-2022) • Augmentation du salaire moyen de 8.8% (2017-2020) • Augmentation du loyer moyen de 19% (2019-2022) • Augmentation du prix des maisons de 42.3% (2019-2022)	• Diminution du taux de chômage de 0.7% • Augmentation du salaire moyen de 6.8% (2017-2020) • Augmentation du loyer moyen de 15% (2019-2022) • Augmentation du prix des maisons de 40.8% (2019-2022)

À titre d'illustration uniquement.

Merci!



Considérations liées aux placements

Risques généraux

Toute caractéristique, ligne directrice, contrainte ou autre information indiquée dans le présent document a été sélectionnée par le cabinet comme étant représentative de la stratégie de placement et elle n'est fournie qu'à titre indicatif; elle peut changer en tout temps et différer d'un compte à l'autre. Chaque compte est géré de façon individuelle; l'actif des comptes varie d'un client à l'autre, et rien ne garantit qu'un compte particulier a les caractéristiques décrites aux présentes. Les renseignements relatifs aux titres en portefeuille, à la répartition de l'actif ou à la diversification sectorielle se fondent sur des données antérieures et ne constituent pas une indication du rendement ou de la composition à venir du portefeuille, lesquels varieront. Les placements du portefeuille sont représentatifs de la stratégie de placement, peuvent changer en tout temps et ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier; ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. On ne peut donc pas présumer qu'un placement dans les titres visés a été ou sera avantageux. Les renseignements sur les dix principaux placements combinent des listes d'actions du même émetteur et des certificats de titres en dépôt connexes dans un portefeuille unique, afin de bien présenter l'intérêt économique global au sein de la société visée.

Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir le rendement ni éliminer les risques. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte. Les indices mentionnés dans le présent document sont des indices boursiers généraux utilisés à titre indicatif seulement. Les indices sont régulièrement utilisés pour évaluer le rendement de placements dans leur région, catégorie d'actif ou secteur pertinent. Ils représentent des portefeuilles de placements non gérés.

Les placements dans des instruments dérivés comportent des risques différents, et parfois supérieurs, à ceux de placements dans des valeurs mobilières et d'autres produits de placement classiques; dans un marché baissier, les placements dans des instruments dérivés pourraient être plus difficiles à évaluer ou à vendre à un prix raisonnable.

Rendement (GIPS)

Sauf indication contraire, tous les rendements correspondent à des données relatives au rendement composé. Les rendements avant déduction des frais ne comprennent pas les frais de conseil et les

autres dépenses qu'un investisseur peut engager et qui, une fois déduits, réduisent les rendements. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un effet négatif. Les frais réels peuvent varier, notamment en fonction du barème des frais applicable, de la taille du portefeuille ou de l'entente de gestion de placements. À moins d'indication contraire, les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés; les rendements par année civile pour chaque période d'un an se terminent en décembre. L'arrondissement des données pourrait donner lieu à des divergences. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

Les données relatives au rendement correspondent généralement à des stratégies ou des solutions discrétionnaires gérées par une entité de Manuvie respectant les normes GIPS et répondant à la définition d'une société de Manuvie selon ces normes. Dans certaines circonstances, des stratégies et des solutions de placement peuvent ne pas être incluses dans la présentation de l'entité respectant les normes GIPS (par exemple, les comptes en gestion distincte et les comptes à gestion unifiée au Canada).

Risques inhérents à la catégorie d'actif

Parmi les principaux facteurs susceptibles d'influer sur le rendement de nos stratégies d'actions, mentionnons, entre autres, les risques qui découlent d'événements économiques touchant les marchés, des taux de rotation des titres en portefeuille, des règlements des organismes gouvernementaux, des événements politiques à l'échelle locale, nationale et internationale, de la volatilité des marchés boursiers et des matières premières, des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur des devises, ainsi que des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Les principaux risques associés à une stratégie de placement axée sur les titres à revenu fixe sont, entre autres, les événements économiques touchant les marchés, les règlements des organismes gouvernementaux, les événements géopolitiques, les risques de crédit, de taux d'intérêt et des notes de crédit, les contreparties, les titres étrangers, le taux de change, la couverture, les produits dérivés et les autres opérations stratégiques, le taux de rotation élevé du portefeuille, la liquidité, les titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, le risque de rachat ou de remboursement anticipé, la stabilité des émetteurs, ainsi que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. La valeur marchande des titres à revenu fixe varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, de la valeur des devises et de la

solvabilité de l'émetteur.

Parmi les principaux facteurs qui ont une incidence sur le rendement de nos stratégies de répartition de l'actif, notons tous les risques associés aux fonds et aux catégories d'actifs sous-jacents dans lesquels l'actif est investi, en plus des décisions quant à la répartition de l'actif dans son ensemble. Par ailleurs, le rendement des fonds sous-jacents peut être inférieur aux attentes.

À propos du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

À moins d'indication contraire, toute référence aux facteurs ESG ou au développement durable dans le présent document reflète l'approche générale de Gestion de placements Manuvie par rapport à l'intégration des facteurs de risque liés au développement durable dans ses processus décisionnels en matière de placement. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'approche générale de Gestion de placements Manuvie en matière de développement durable à l'adresse www.manulifeim.com/institutional/ca/fr/sustainability.

À moins d'indication contraire, toute l'information présentée provient de Gestion de placements Manuvie.

Considérations liées aux placements (Suite)

Les études de cas sont données à titre indicatif seulement, ne sont pas représentatives de l'ensemble des placements effectués, vendus ou recommandés pour les comptes clients et ne doivent pas être utilisées comme preuve de l'intégration de l'ESG, du rendement ou des caractéristiques de tout produit ou stratégie de placement actuel ou futur de Gestion de placements Manuvie.

Chaque année, Gestion de placements Manuvie organise des centaines d'activités de mobilisation concernant les facteurs ESG, mais ne le fait pas pour tous les sujets et avec tous les émetteurs de portefeuilles. Nous mettons aussi sur pied des activités collaboratives de mobilisation dont nous ne fixons pas les modalités, mais nous apportons notre soutien afin d'atteindre un résultat souhaité. Dans les endroits où nous possédons et exploitons des biens tangibles, nous cherchons à intégrer le développement durable de nos stratégies opérationnelles et nos procédés d'exécution. Les études de cas illustrent différents types d'engagements au sein de nos équipes d'investissement internes, des classes d'actifs et des zones géographiques dans lesquelles nous opérons. Bien que nous conduisions des engagements basés sur les résultats afin d'améliorer la valeur financière à long terme pour nos clients, nous reconnaissons la possibilité que nos engagements ne génèrent pas de résultats significatifs ou quantifiables. En outre, nous reconnaissons que les résultats mesurés peuvent être attribués à des facteurs et à des influences indépendantes de nos activités d'engagement. Notre approche des placements axés sur les facteurs ESG et d'intégration des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus de placement diffère en fonction de la stratégie de placement et de l'équipe de placement. Personne ne peut présumer qu'un placement dans les titres mentionnés a été rentable ou le sera nécessairement. Les placements réels varieront d'un client à l'autre. Rien ne garantit que le compte ou le fonds d'un client donné tiendra compte d

Renseignements importants

© Gestion de placements Manuvie, 2023. Tous droits réservés. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Le présent document est réservé à l'usage des investisseurs institutionnels à qui il est destiné (ou à leurs agents). Il ne peut pas être transmis, reproduit ou utilisé en totalité ou en partie à d'autres fins, ni divulgué ou communiqué à quiconque, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sans notre consentement écrit préalable.

À propos de Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus de cent ans d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers ainsi que dans le domaine des régimes de retraite à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion financière comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et marchés privés, ainsi que l'accès à des gestionnaires d'actifs spécialisés et non affiliés du monde entier grâce à notre modèle multigestionnaire.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières et n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site www.manulifeim.com/institutional/ca/fr.

Canada : Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp

Les sociétés affiliées à Manuvie ne garantissent pas que le contenu de cette présentation puisse être utilisé dans tous les territoires ni que les opérations, titres, produits, instruments ou services dont il est question soient offerts ou autorisés à la vente dans tous les territoires, à tous les investisseurs ou à toutes les contreparties. Il

incombe aux destinataires du présent document de se conformer aux lois et règlements applicables.

Le présent document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir aux termes des lois et des règlements applicables des territoires de compétence. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur ou des auteurs et elles peuvent changer sans préavis. Nos équipes de placement peuvent avoir des opinions différentes et, par conséquent, prendre des décisions de placement différentes. Ces opinions ne reflètent pas nécessairement celles de Gestion de placements Manuvie ni de ses sociétés affiliées. Rien ne garantit que les résultats réels confirmeront les hypothèses émises ni que les rendements réels seront conformes aux prévisions. Bien que les analyses et renseignements énoncés aux présentes aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document.

L'information contenue dans le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements présentés dans le présent document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés financiers, sont fondés sur la conjoncture des marchés, qui changera au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer par suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres raisons. Le présent document a été préparé dans un but purement informatif et ne constitue ni une offre ni une invitation faite par Gestion de placements Manuvie ou en son nom ou par ses sociétés affiliées, relativement à l'achat ou à la vente de quelque titre que ce soit ou à l'adoption d'une stratégie de placement, et n'a pas été préparé à cette fin. De plus, le présent document ne peut servir de fondement à un droit ou contrat visant l'achat ou la vente de

quelque titre que ce soit, ni l'adoption d'une stratégie de placement, ni accompagner un tel droit ou contrat ou en faire partie. Rien dans le présent document ne constitue un conseil en matière de placement, un conseil juridique, comptable, fiscal ou un conseil de quelque autre nature, une déclaration selon laquelle tel placement ou telle stratégie convient à votre situation particulière ou une recommandation s'adressant personnellement à vous. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées ne donnent de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous vous invitons à consulter votre propre conseiller juridique, comptable ou autre avant de prendre une décision financière. Les investisseurs éventuels doivent demander conseil à des professionnels avant de prendre des décisions de placement. Dans tous les cas où des rendements passés sont présentés, il faut savoir que ceux-ci ne sont pas garants des rendements futurs et ne doivent pas servir de base à une décision de placement.

Renseignements importants (suite)

La loi peut restreindre la diffusion des renseignements contenus dans le présent document; par conséquent, les personnes qui y ont accès doivent se conformer aux restrictions que la loi impose. Le contenu du présent document ne doit pas être distribué ou utilisé en contravention des lois et règlements applicables. En acceptant le présent document, vous confirmez que vous connaissez les lois en vigueur dans votre territoire à l'égard de l'offre et de la vente des fonds, portefeuilles et autres produits de placement dont il est question dans le présent document. De plus, vous convenez de ne pas transmettre ou utiliser les renseignements qu'il contient d'une façon qui placerait Manuvie, ses sociétés affiliées ou toute personne en contravention de ces lois.

requis auprès des autorités gouvernementales chinoises, notamment auprès de l'administration générale du contrôle des changes (le cas échéant), avant d'investir.

L'émetteur ne déclare pas que ce document peut être distribué légalement ou que les titres peuvent être offerts légalement en Chine continentale, conformément à toute exigence d'enregistrement ou à toute autre exigence applicable, ou en vertu d'une exemption disponible à cet égard, et n'assume aucune responsabilité relativement à une telle distribution ou offre. Notamment, l'émetteur n'a pris aucune mesure qui permettrait une offre publique de titres ou la distribution de ce document en Chine continentale. Par conséquent, les titres ne sont pas offerts ou vendus en Chine continentale au moyen de ce document ou de tout autre document. Ni ce document, ni aucune publicité ou aucun autre document d'offre ne peut être distribué ou publié en Chine continentale, sauf dans des circonstances permettant de respecter les lois et réglementations applicables.

En outre, ni ce document ni les fonds et les stratégies mentionnés dans ce document (le cas échéant) n'ont été soumis à la Commission chinoise de réglementation des valeurs mobilières ou à d'autres autorités gouvernementales chinoises compétentes, ni approuvés par elles (ce qui, aux fins du présent paragraphe, n'inclut pas les autorités de la région administrative spéciale de Hong Kong, de la région administrative spéciale de Macao ou de la région de Taiwan), sauf indication contraire expresse. Les titres libellés en devises étrangères ou dont les placements sous-jacents se trouvent sur les marchés étrangers ne peuvent être proposés ou vendus qu'à des investisseurs de Chine continentale autorisés et qualifiés pour acheter et vendre ces titres. Il incombe aux éventuels investisseurs résidant en Chine continentale d'obtenir toutes les approbations

21 février 2023

L'investissement guidé par le passif et le risque climatique: faire face à la réalité une étape à la fois

L'un des objectifs principaux des promoteurs de régime de retraite ayant recours à l'IGP est de minimiser les risques non rémunérés. En plus des risques traditionnels non rémunérés, tels que le risque de devise, de taux d'intérêt, d'inflation et de réinvestissement, un risque qui devient de plus en plus important est le risque climatique. Donc, la première étape pour se préparer à y faire face est de le comprendre afin de pouvoir évaluer son impact. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons maintenant obtenir une panoplie de données liées au risque climatique relativement précises et fiables pour la majorité des émetteurs d'obligations.



En investissement guidé par le passif (IGP), en plus des risques non-rémunérés, les risques de défaut et de migration sont les plus importants. En effet, l'un des objectifs principaux d'une stratégie d'IGP est de s'assurer de recevoir les flux monétaires espérés afin de rencontrer les engagements du régime de retraite, c'est-à-dire de minimiser le risque de défaut. Quant au risque de migration, il s'explique par une société qui voit sa cote de crédit descendre en deçà de BBB et migre ainsi pour devenir un émetteur à rendement élevé (« high yield »). En quittant l'univers de placement d'obligations de qualité (« investment grade »), le dommage sur la performance d'une stratégie d'IGP est significatif, puisque, pour plusieurs stratégies d'IGP, cela signifie devoir vendre les obligations de la société dans des conditions qui ne sont pas nécessairement favorables.

Maintenir une bonne cote de crédit est donc primordial et, bien que des facteurs comme la santé du bilan et des marges bénéficiaires demeurent fondamentaux à l'analyse de crédit des émetteurs, l'impact des changements climatiques ajoute maintenant une nouvelle dimension à ce risque de migration.

Comprendre le risque climatique

Le risque climatique se présente sous trois formes pour les entreprises :

Physique

Les risques physiques désignent les risques financiers découlant de la gravité et de la fréquence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques (c.-à-d. les risques physiques aigus), des changements graduels à long terme du climat (c.-à-d. les risques physiques chroniques) et des effets indirects des changements climatiques comme les répercussions sur la santé publique (p. ex. les répercussions sur la morbidité et la mortalité).

Transition

Les risques de transition désignent les risques financiers liés au processus d'ajustement vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces risques peuvent découler des politiques gouvernementales, lois et règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de GES, ainsi que des changements dans les sentiments du marché et des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de GES.

Opportunités technologiques

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone peut présenter un potentiel de croissance inexploité pour les entreprises. Par exemple, les entreprises peuvent bénéficier de revenus supplémentaires si elles ont investi dans les technologies propres, ou seront en position de tirer parti d'opportunités si elles détiennent des brevets liés aux technologies propres. Cette composante peut donc se traduire en une contribution positive dans la valorisation d'une entreprise, et vient donc réduire le risque climatique.

Source : Gestion de placements Manuvie, Bureau du surintendant des institutions financières

Le risque climatique est systémique (non diversifiable) et aura un impact sur presque toutes les compagnies à travers le monde. Cependant, l'ampleur de l'impact de ces trois éléments va dépendre de la façon dont nous abordons les changements climatiques en tant que société. Par exemple, l'impact de l'élément transition sera plus élevé dans un scénario où nous réussissons à limiter la hausse de la température à seulement 1.5 °C

d'ici 2050, car cela voudra dire que des réglementations beaucoup plus strictes auront été mises en place pour y arriver.

Selon nous, le scénario le plus plausible est l'un des scénarios du Network for Greening the Financial System, qui stipule que la température augmentera de 2°C d'ici 2050 et que la transition se fera de façon inégale à travers les secteurs et les régions. Dans ce scénario, notre société tarde quelque peu à agir et doit donc resserrer la vis par la suite pour redresser la situation (une approche réactive plutôt que préventive). Ce scénario suggère un impact de l'élément *transition* relativement élevé, mais à plus long terme. Il signifie donc que les entreprises bénéficient d'une certaine période de grâce avant la mise en œuvre de politiques plus drastiques.

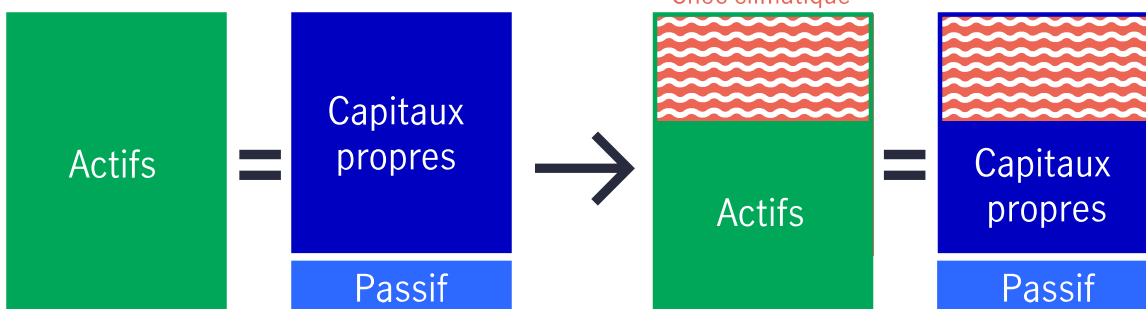
Dans un contexte d'IGP, un autre élément important à considérer est la structure de capital. En effet, puisque nous investissons dans des obligations, qui sont prioritaires dans la structure de capital devant les actions, le choc climatique est plus limité. L'impact d'une nouvelle politique ou d'un événement climatique est d'abord absorbé par une diminution de la valeur des capitaux propres et, si initialement la compagnie a un solide bilan et des flux de trésorerie stables, ses obligations et sa cote de crédit pourraient, en fait, rester intactes, comme cela est illustré pour la compagnie 1.

De plus, dans l'éventualité d'une faillite, les détenteurs d'obligations ont une certaine protection, car ils sont parmi les premiers investisseurs à être remboursés à même la disposition des actifs. Le taux de recouvrement moyen fréquemment utilisé dans la recherche est de 40 % lors d'une faillite; la perte de valeur d'une obligation se situera donc entre 0% et 60%.

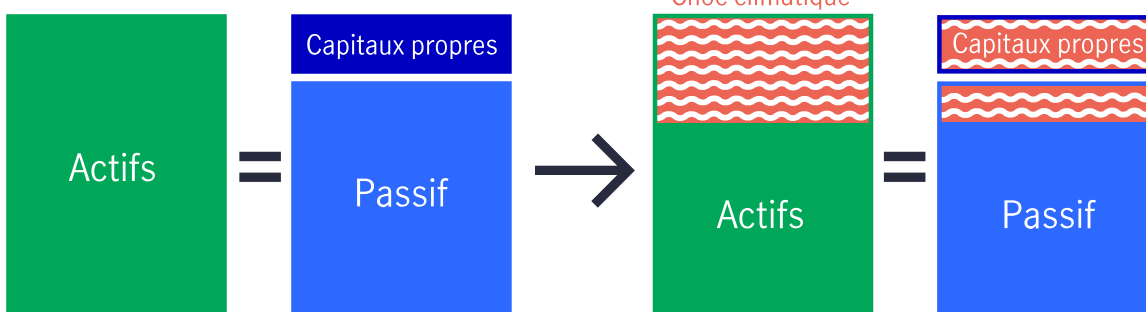
Une compagnie avec un solide bilan est en mesure de mieux absorber un choc climatique

Compagnie 1

Effet de levier faible

**Compagnie 2**

Effet de levier élevé



Source : Gestion de placements Manuvie, MCSI, 2022. À titre indicatif seulement.

Mesurer le risque climatique

De nombreux fournisseurs de données et nombre de mesures de risque climatique sont présentement disponibles sur le marché. Nous en avons considérées et analysées plusieurs à ce jour, dont les données brutes associées aux émissions de GES, que ce soit en terme absolu ou en intensité, et qui peuvent être découpées en fonction de la chaîne de valeur, des émissions directes en amont de portée 1 jusqu'à celles indirectes produites en aval de portée 3, en passant par celles de consommation d'énergie de portée 2. Une des limites de ces données, qui sont pourtant tangibles, réside dans le fait qu'elles sont historiques et ne permettent pas de voir comment une entreprise gère son risque climatique, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa valorisation future et par conséquent sur celle d'une stratégie d'IGP. De plus, ce type de données n'englobent pas nécessairement toutes les formes du risque climatique comme les opportunités technologiques.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi de travailler avec une mesure prospective (« forward-looking »), qui aborde les trois formes de risque climatique décrites précédemment et qui est alignée avec les recommandations du Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) pour des analyses de scénarios dans les portefeuilles de placements. La valeur à risque (VaR) climatique fournie par MSCI vise à mesurer, en pourcentage, l'impact négatif potentiel des effets du changement climatique sur la valorisation des émetteurs (au niveau de l'entreprise ou des actions) ou des titres individuels (au niveau des obligations) selon différents scénarios.

En date du 30 novembre 2022, la couverture des émetteurs de sociétés pour la VaR climatique s'élevait à 73 % au Canada (basé sur l'indice obligataire universel FTSE Canada) et à 92 % aux États-Unis (basé sur l'indice Bloomberg US Corporate Bond). Ces données sont également disponibles au niveau d'une majorité des titres obligataires individuels, donnant ainsi une granularité supplémentaire puisqu'elles tiennent compte de la maturité de ceux-ci. La VaR climatique est calculée à l'aide de données sous-jacentes brutes et quantifiables, telles que les émissions de GES, et utilise une méthodologie rigoureuse, offrant aux investisseurs des données relativement précises et fiables. Par ailleurs, il est à noter que nous continuons d'analyser et de valider avec notre équipe d'investissement durable l'évolution des différentes méthodologies provenant de différents fournisseurs de données.

En effet, bien que ces données soient séparées selon les trois aspects du risque climatique (physique, transition et opportunités technologiques), l'élément physique offre des résultats trop limités pour être intégré dans nos analyses pour le moment. Donc, à l'intérieur de nos premières études de cas d'intégration de VaR climatique, les conclusions ci-dessous se basent seulement sur les éléments transition et opportunités technologiques.

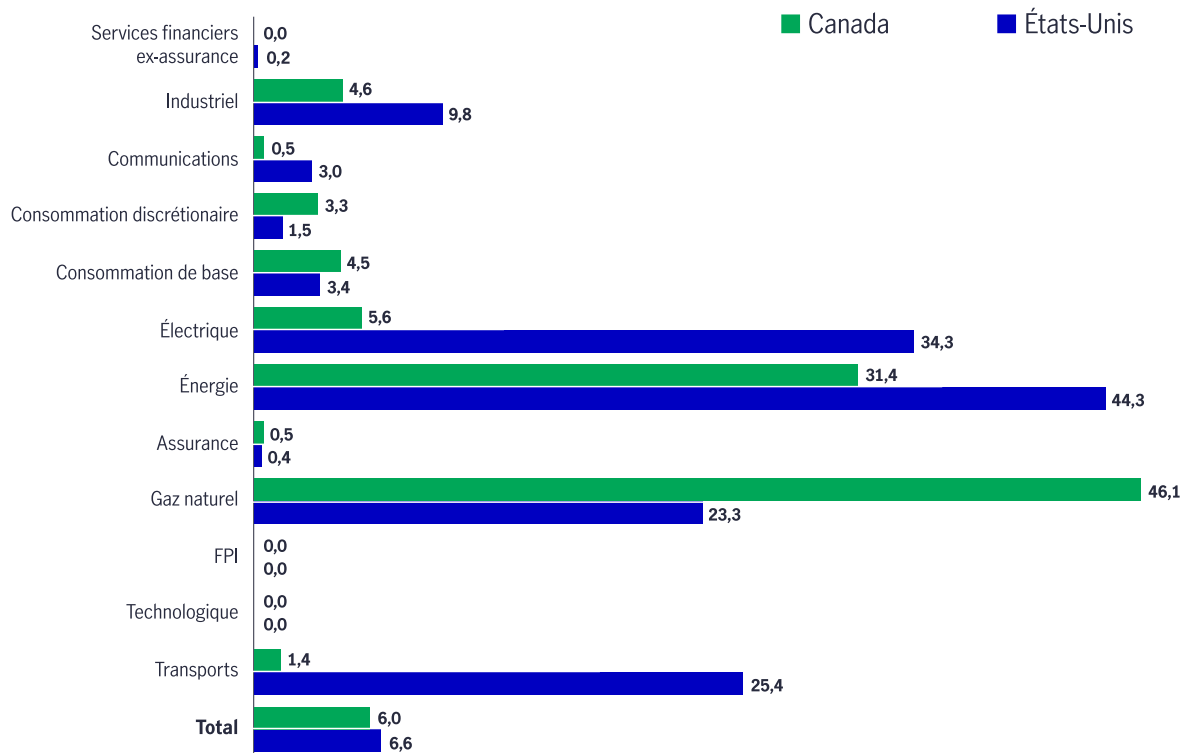
Conclusion 1 : la réalité des marchés obligataires canadien et américain est bien différente.

Bien que la VaR climatique totale soit légèrement inférieure pour le marché obligataire canadien, soit 6,0 % versus 6,6 %¹, et que le Canada n'a seulement que deux secteurs qui pourraient être considérés à risque élevé (contre quatre pour les États-Unis), gérer le

risque climatique des obligations de sociétés dans un mandat d'IGP est plus complexe pour un mandat canadien comparativement à un mandat américain.

À première vue, le marché obligataire de sociétés canadiennes est légèrement moins exposé au risque climatique

VaR climatique obligataire, moyenne pondérée, par secteur et au total (%)



Source : Gestion de placements Manuvie, MSCI, au 30 novembre 2022. FPI est l'acronyme pour fiducies de placement immobilier.

En effet, plus de 35 % de l'univers d'obligations de sociétés canadiennes est représenté par des obligations à court terme du secteur des services financiers ex-assurance, ce qui réduit significativement la VaR climatique totale du marché canadien, puisque ces obligations à court terme ont une exposition au risque climatique pratiquement nulle. Il s'agit d'un élément important à noter, car un mandat d'IGP investit principalement dans des obligations à moyen et à long terme afin d'apparier la durée du passif, qui se situe généralement entre 12 et 25 ans, et ne peut donc pas utiliser beaucoup de ces

obligations pour réduire le risque climatique autant que le ferait une stratégie traditionnelle d'obligations de sociétés.

En regardant les segments à plus long terme, qui représentent mieux l'univers de placement d'un mandat d'IGP, nous pouvons constater que le marché canadien est, en fait, **plus** exposé au risque climatique que le marché américain. Cela s'explique, entre autres, par une plus forte présence d'obligations à long terme au Canada de compagnies productrices de pétrole et de pipelines.

VaR climatiques des obligations de sociétés à plus long terme dans un contexte IGP (%)

	Moyen terme	Long terme
Canada	8,4	11,7
États-Unis	5,7	8,8

Source : Gestion de placements Manuvie, MSCI, au 30 novembre 2022.

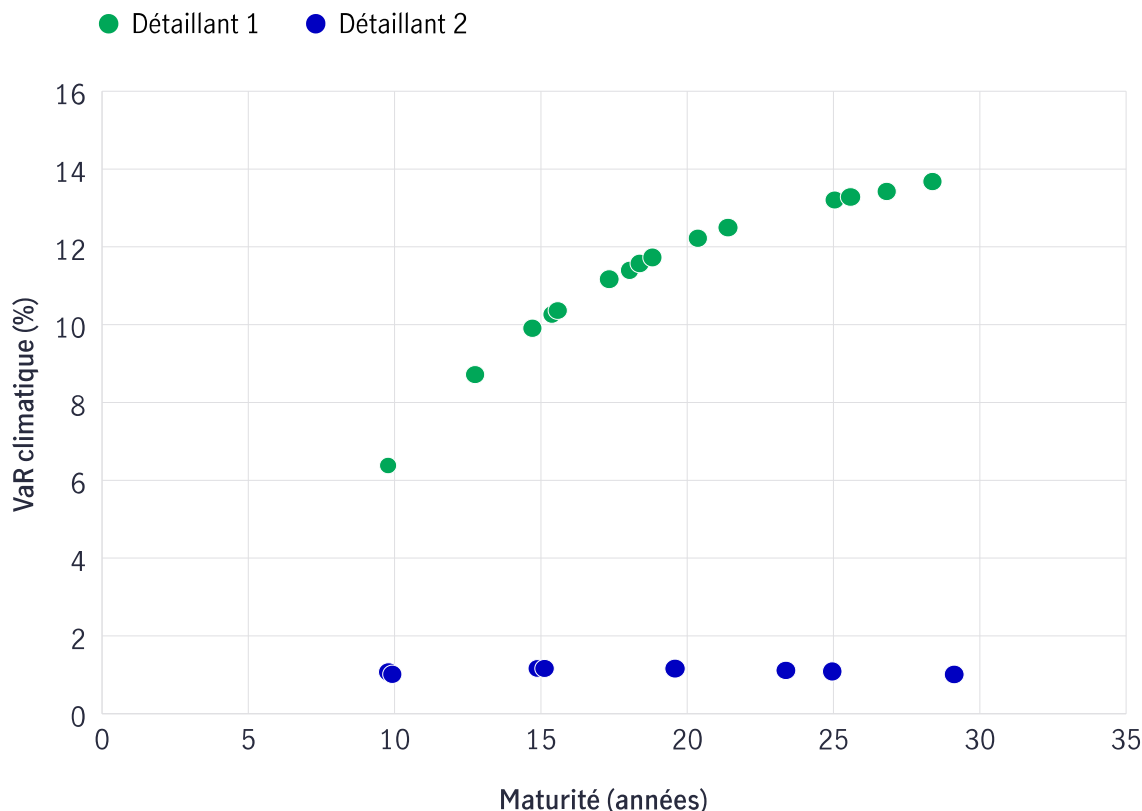
Bien que d'autres facteurs soient à considérer, comme le risque de devise et l'atteinte des objectifs d'investissement, le marché obligataire américain représente, selon nous, une bonne option pour diversifier l'exposition de nos mandats d'IGP canadiens au risque climatique.

Conclusion 2 : la sélection de titres a plus d'impact que le positionnement sur la courbe

Sans surprise, il existe une relation directe entre le terme d'une obligation et son exposition au risque climatique (en général, plus le terme est long, plus la VaR climatique est élevée). Nous nous serions attendus, cependant, à ce que la différence soit plus marquée, surtout en considérant un scénario selon lequel la hausse de la température est limitée à 2°C. Par exemple, la différence entre une obligation qui arrive à échéance dans 20 ans et une autre dans 29 ans d'un même détaillant américain n'est que de 2 %.

Parallèlement, la différence de la VaR climatique entre cette même obligation de 29 ans et celle d'un autre détaillant similaire de même terme est de 13 %.

Exemples de la distribution des VaR climatiques des obligations à moyen/long terme de deux grands détaillants américains



Source : Gestion de placements Manuvie, MSCI, au 30 novembre 2022.

Ces résultats nous indiquent que, pour mitiger le risque climatique, il est plus efficace de sélectionner des compagnies avec des pratiques environnementales plus saines plutôt que d'investir dans une obligation de la même compagnie, mais avec une échéance de quelques années de moins. Lorsqu'elles sont faites de façon méticuleuse, la sélection de titres et l'allocation sectorielle permettent de réduire le risque climatique sans affecter la sensibilité aux taux d'intérêt, contrairement à un changement de positionnement sur la courbe.

Conclusion #3 : Les données de VaR climatique laissent place au jugement

Il est important de noter que les données de VaR climatique se basent uniquement sur des éléments quantitatifs disponibles à un moment précis et ne tiennent pas compte du potentiel et de l'engagement d'un émetteur à améliorer ses pratiques environnementales. Selon nous, deux nombres identiques de VaR climatique ne s'équivalent pas nécessairement et il y a place au jugement. L'analyse fondamentale et l'engagement auprès des émetteurs seront toujours un complément nécessaire à toute approche quantitative pour nuancer certains résultats. Par exemple, les deux émetteurs ci-dessous ont chacun une VaR climatique de 60 % (la pire VaR climatique possible), mais lorsque nous regardons les investissements faits par les deux compagnies au cours des dernières années et leur plan en matière de climat, il devient clair, selon nous, que le risque climatique de la Compagnie A est moins élevé que celui de la Compagnie B.

Compagnie A
VaR climatique :
60%

Cette compagnie produit de l'électricité principalement à partir de charbon et de gaz naturel et, pour cette raison, elle a une VaR climatique élevée.

Cependant, depuis 2009, la compagnie a commencé à investir des milliards de dollars en énergie renouvelable et planifie de continuer de se diversifier et de développer sa capacité de production d'énergie plus verte, ce qui est encourageant d'un point de vue du risque climatique.

Compagnie B
VaR climatique :
60%

Cette compagnie est productrice de pétrole et, comme pour la majorité de ses pairs, sa VaR climatique est très élevée.

La stratégie de la compagnie pour réduire son empreinte environnementale repose presque entièrement sur la construction d'installations de séquestration du carbone, dont l'efficacité reste encore à prouver. D'un point de vue environnemental, c'est bien, mais d'un point de vue du risque climatique, c'est moins certain.

En effet, ses investissements en immobilisations continuent d'être principalement dédiés à ses projets pétroliers et la compagnie demeure très exposée à toutes réglementations potentielles ciblant ce secteur. Malheureusement, rien ne nous indique que son risque climatique diminuera dans un avenir proche et c'est le type d'émetteur que nous tentons d'éviter dans une optique de gestion du risque climatique, surtout dans un contexte où cette compagnie contribue davantage à l'émission de GES de portée 3 par ses utilisateurs.

À titre indicatif seulement

Il ne faudrait donc pas sous-estimer ce que l'intervention humaine apporte dans le processus décisionnel d'une stratégie IGP. En effet, être capable de distinguer les

différentes nuances présentes dans les données (Compagnie A versus Compagnie B, par exemple) est crucial pour bien gérer le risque climatique.

Les prochaines étapes

Les changements climatiques ne sont certainement pas à prendre à la légère, tant au niveau sociétal qu'en IGP. En effet, le risque climatique fait maintenant partie intégrante du risque de migration et, bien que l'utilisation des données de VaR climatique nous donne un bon point de départ pour mieux cerner et gérer ce risque climatique, notre travail ne s'arrête pas là.

Engagement

Nous avons le devoir en tant qu'investisseurs d'influencer positivement et guider les pratiques environnementales des entreprises pour atteindre un futur plus durable. Selon nous, exclure de facto tout émetteur ayant une VaR climatique élevée manque de perspective et pourrait, en fait, nuire à l'atteinte des objectifs d'investissement. Nous préférons utiliser notre position de proximité avec les dirigeants afin de nous engager auprès de ces compagnies et trouver des solutions ensemble pour que, ultimement, le risque climatique puisse tendre à diminuer à travers le temps.

Collaboration avec les fournisseurs de données

La collaboration entre les fournisseurs de données et les gestionnaires de portefeuille est la clé afin d'atteindre un niveau de fiabilité supérieur. Par exemple, nous avons pu contribuer à certaines consultations au sujet de l'amélioration de plusieurs modèles: risques physiques, probabilité de défaut dans la VaR climatique obligatoire, intégration de la trajectoire de décarbonisation d'un émetteur dans le risque de transition, etc.

En dernier lieu, l'aspect environnemental est souvent celui qui reçoit le plus d'attention parmi les trois facteurs ESG, mais les deux autres facteurs, sociaux et de gouvernance,

ne sont jamais bien loin derrière. Allons-nous bientôt voir l'apparition d'une VaR sociale et de gouvernance, surtout lorsqu'on se penche sur d'autres enjeux systémiques, tels qu'en capital humain comme les droits humains et l'inégalité? Une chose est certaine, le degré de complexité de l'analyse et de la gestion du risque de migration des obligations de sociétés n'a pas fini d'augmenter, de sorte que de pouvoir établir un processus d'analyse de crédit rigoureux et méticuleux est devenu plus important que jamais pour les stratégies d'IGP.

¹ Cela signifie une perte de valeur de 6 % dans un portefeuille contenant l'univers des obligations canadiennes de qualité contre une perte de 6,6 % dans un portefeuille obligataire américain.

Renseignements importants ▼

Une crise généralisée dans le secteur de la santé, comme une pandémie mondiale, pourrait entraîner une forte volatilité des marchés, la suspension et la fermeture des opérations de change, et affecter le rendement des fonds. Par exemple, le nouveau coronavirus (COVID-19) a considérablement perturbé les activités commerciales à l'échelle mondiale. Les répercussions d'une crise sanitaire ainsi que d'autres épidémies et pandémies qui pourraient survenir à l'avenir pourraient avoir des répercussions sur l'économie mondiale qui ne sont pas nécessairement prévisibles à l'heure actuelle. Une crise sanitaire peut exacerber d'autres risques politiques, sociaux et économiques préexistants. Cela pourrait nuire au rendement du portefeuille, ce qui entraînerait des pertes sur votre placement.

Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie. Ces risques sont amplifiés dans le cas des placements effectués dans les marchés émergents. Le risque de change s'entend du risque que la fluctuation des taux de change ait un effet négatif sur la valeur des placements détenus dans un portefeuille.

Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers d'une personne donnée. Nous vous invitons à évaluer la convenance de tout type de placement à la lumière de votre situation personnelle et à consulter un spécialiste, au besoin.

Le présent document est destiné à l'usage exclusif des destinataires dans les territoires qui sont autorisés à le recevoir en vertu des lois en vigueur. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur ou des auteurs. Elles peuvent être modifiées sans préavis. Nos équipes de placement peuvent avoir des opinions différentes et par conséquent prendre des décisions de placement différentes. Ces opinions ne reflètent pas nécessairement celles de Gestion de placements Manuvie ou de ses sociétés affiliées. Bien que les renseignements et analyses présentés dans le présent document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation des renseignements ou des analyses présentés. Le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans le présent document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture des marchés, qui changera au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer par suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document. Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion de placements Manuvie, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Le présent document a été préparé à titre informatif seulement et ne constitue ni une

recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une stratégie de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

À propos de Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur mondial de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus d'un siècle d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers et dans le domaine des régimes de retraite, à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion de fonds comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et marchés privés, ainsi que l'accès à des gestionnaires d'actifs spécialisés et non affiliés du monde entier grâce à notre modèle multigestionnaire.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation.

Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs.

Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site [manulifeim.com/institutional](https://www.manulifeim.com/institutional)

Australie : Manulife Investment Management Timberland and Agriculture (Australasia) Pty Ltd, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Canada** : Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. **Chine** : Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. **Espace économique européen** : Manulife Investment Management (Ireland) Ltd. est régie et réglementée par l'organisme Central Bank of Ireland. **Hong Kong** : Manulife Investment Management (Hong Kong)

Limited. **Indonésie** : PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. **Japon** : Manulife Investment Management (Japan) Limited. **Malaisie** : Manulife Investment Management (M) Berhad, numéro d'inscription : 200801033087 (834424-U). **Philippines** : Manulife Investment Management and Trust Corporation. **Singapour** : Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). **Corée du Sud** : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Suisse** : Manulife IM (Switzerland) LLC. **Taiwan** : Manulife Investment Management (Taiwan) Co. Ltd. **Royaume-Unis** : Manulife Investment Management (Europe) Limited, qui est régie et réglementée par l'organisme Financial Conduct Authority. **États-Unis** : John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management Private Markets (US) LLC et Gestion de placements Manuvie Agriculture et terrains forestiers Inc. **Vietnam** : Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

2739027

-

© Gestion de placements Manuvie, 2023. Tous droits réservés. Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

La législation américaine régit les conditions d'utilisation de la section mondiale du site Web de Gestion de placements Manuvie. La législation locale régit les modalités d'utilisation des sections régionales du site Web de Gestion de placements Manuvie, dont chacune vise strictement à fournir des renseignements généraux sur l'organisation et les capacités de Gestion de placements Manuvie. Les investisseurs peuvent consulter ces renseignements en sélectionnant un lieu précis dans les paramètres de navigation du site. Il est conseillé aux personnes à l'extérieur de ces lieux d'obtenir des conseils indépendants au sujet de l'utilisation du site, car elles pourraient ne pas être autorisées à recevoir de tels renseignements en vertu des lois applicables dans leur lieu de citoyenneté, de résidence ou de domicile. Veuillez vous reporter à nos [conditions générales d'utilisation](#) pour en savoir plus.

200 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1E5 Canada

Politique mondiale de protection des renseignements personnels

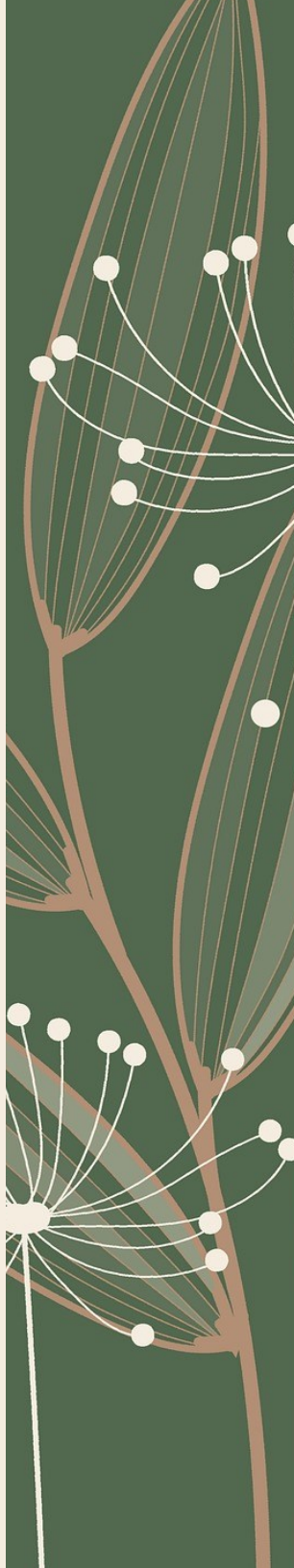
Conditions générales d'utilisation

Conditions d'utilisation des médias sociaux

Convention d'utilisation



DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES
ET IDENTIFICATION DU CONJOINT



MARTIN LATULIPPE

Directeur général

Bureau de la retraite de l'Université Laval

Diplômé en actuariat de l'Université Laval (1991), il a obtenu la même année, le titre d'associé de la Society of Actuaries (ASA).

Il est à l'emploi des régimes de retraite de l'Université Laval depuis 1994. Il agit à titre de secrétaire de tous les comités de retraite. Il a été le maître d'oeuvre, en 1996, de la mise en place du Bureau de la retraite. Il occupe depuis ce temps le poste de directeur du Bureau et, à compter de 2018, il a coordonné les activités du Bureau du Fonds commun de placement jusqu'au processus de fusion des deux entités en 2020. Il est maintenant Directeur général du Bureau de la retraite.

Avant d'occuper ces fonctions, il a travaillé pendant quelques années en consultation, à titre de conseiller en régimes de retraite et avantages sociaux.

Il cumule plus de trente années d'expérience dans l'administration et le financement des régimes de retraite.

Depuis plusieurs années, il siège à titre de membre indépendant dans des comités de retraite externes. Il a également été invité à donner quelques conférences lors de colloques spécialisés sur la retraite.

CONJOINTS ET BÉNÉFICIAIRES AU SENS D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Concepts et enjeux

Présenté par : Martin Latulippe

Séminaire semestriel des régimes de retraite de l'Université Laval
Le vendredi 21 avril 2023



TABLE DES MATIÈRES

- ▶ Concepts généraux
- ▶ Définition du conjoint
- ▶ Enjeux liés aux conjoints de fait
- ▶ Jurisprudence quant au conjoint de fait
- ▶ Désignation de bénéficiaires
- ▶ Responsabilité du Comité de retraite / BR
- ▶ Vigie et enjeux à venir

CONCEPTS GÉNÉRAUX

- ▶ **Préséance du conjoint sur les bénéficiaires**
- ▶ **Conjoint au moment de la prise de retraite ou au décès**
- ▶ **Durant la participation active...**
 - ▶ Partage des droits
 - ▶ Rente négative
- ▶ **À la prise de retraite**
 - ▶ Qualification du conjoint à la rente réversible
 - ▶ Renonciation du conjoint
 - ▶ Effet sur le montant de la rente

CONCEPTS GÉNÉRAUX

- ▶ **Pendant la retraite**
 - ▶ Perte de qualification
 - ▶ Admissibilité d'un nouveau conjoint
- ▶ **Au décès du participant (post-retraite)**
 - ▶ Maintien de la qualification

DÉFINITION DU CONJOINT

- ▶ **La personne de sexe différent ou de même sexe qui...**
 - a) est mariée ou unie civilement *(simple à valider)*
 - b) vit maritalement avec le participant non-marié, ni uni civilement, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, depuis au moins 3 ans ou (...) depuis au moins 1 an (...) si enfant conjointement

Un définition en apparence assez simple...

Note : ce n'est que depuis 1999 que les conjoints de même sexe sont reconnus aux fins de la Loi RCR

DÉFINITION DU CONJOINT

Un définition en apparence assez simple...

VIGIE #1 : Si non genrée?

...le genre est-il binaire?

VIGIE #2 : Que veut dire vivre maritalement?

VIGIE #3 : Le conjoint pourrait être encore marié ou uni civilement à une autre personne, mais pas le participant

VIGIE #4 : Le fait d'être encore marié ou uni civilement ne se valide qu'à la journée de la retraite (le cumul du 3 ans peut se faire en même temps)

VIGIE #5 : Validation de la continuité de la vie maritale (3 ans préretraite et jusqu'au décès)

DÉFINITION DU CONJOINT

► Désignation du conjoint

- Que se passe-t-il lors d'un divorce ou séparation?
- Que se passe-t-il si l'administrateur n'est pas informé de cette situation?

► Extinction des droits du conjoint

- Si mariés : séparation de corps, divorce ou annulation du mariage (donc jugement)
- Si unis civilement : dissolution ou annulation de l'union civile (donc jugement)
- Si conjoints de fait : cessation de la vie maritale (aucun jugement)

Un régime peut prévoir, à certaines conditions, que l'ex-conjoint puisse maintenir ses droits comme s'il était demeuré conjoint (à la demande du participant)

DÉFINITION DU CONJOINT

► Quelques cas vécus au Bureau de la retraite

1. Conjoint de fait au décès, mais autre conjoint toujours marié au participant
... le conjoint marié a préséance
2. Conjoint de fait au décès, mais pas qualifié au moment de la retraite
... selon les dispositions du régime, il se peut que cette personne n'ait droit à aucune prestation (sauf à titre de bénéficiaire) ou seulement à une portion de la rente (si un conjoint peut se qualifier après la retraite)
3. Plus d'une personne se déclare à titre de conjoint ou un enfant conteste la demande de rente de conjoint
... documentation reçue par le BR
... demande d'un jugement déclaratoire
... chaque cas est singulier

ENJEUX LIÉS AUX CONJOINTS DE FAIT

- ▶ **Les 3 critères reconnus pour déterminer la vie maritale**
 - ▶ Cohabitation
 - ▶ Secours mutuel
 - ▶ Commune renommée

La jurisprudence tendait à rendre les 2 premiers critères essentiels et le troisième accessoire...

La cohabitation n'est plus essentielle, mais il doit y avoir une intention de cohabitation

JURISPRUDENCE QUANT AUX CONJOINTS DE FAIT

- ▶ **Une cause connue... Madame X prétend être la conjointe de Monsieur Y à son décès (RRPePUL)**
 - ▶ Le Comité de retraite était dans une situation où l'enfant contestait le statut de conjoint de Madame X
 - ▶ Le Comité de retraite ne voulait pas devoir payer 2 prestations de décès
 - ▶ Il n'y avait pas de preuves de cohabitation
 - ▶ Il y avait de faibles preuves de secours mutuels
 - ▶ Depuis plusieurs années, Monsieur et Madame faisaient des activités ensemble et participaient à des rencontres de famille
 - ▶ Le jugement : il y avait un faisceau, une intention de faire cohabitation (à la retraite de Madame X), donc Madame X est admissible à titre de conjointe

JURISPRUDENCE QUANT AUX CONJOINTS DE FAIT

► Jurisprudence sur le maintien de la qualité du conjoint

- Une personne avise son conjoint par écrit de son intention de mettre fin à leur relation
- Ledit conjoint met fin à ses jours quelques jours plus tard
- Le Tribunal indique qu'il y a eu cessation de la vie maritale le jour de la transmission de la lettre. Ce n'est pas le décès du conjoint qui a mis fin à la cessation de la vie maritale

► Demande d'un jugement déclaratoire

- Un enfant demande un jugement pour contester l'admissibilité d'une personne à titre de conjoint
- La preuve de vie maritale ayant été démontrée, la personne a eu droit à la rente de conjoint

Au moins 3 jugements récents concernant une contestation d'un enfant ou de la succession quant à l'admissibilité de conjoint

Source : jugements transmis par Me Martin Roy, Stein Monast S.E.N.C.R.L Avocats

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES

▶ Qui est admissible comme bénéficiaire?

- ▶ Personne physique (en vie au moment de l'admissibilité)

ou

- ▶ Personne morale

▶ Désignation testamentaire vs désignation dans le régime de retraite

- ▶ Effet potentiel vs succession déficitaire
- ▶ Effet potentiel vs prestation de décès du régime et reliquat de solvabilité

▶ Désignation irrévocable

- ▶ Par défaut, la désignation du conjoint marié ou uni civilement est irrévocable
- ▶ L'irrévocabilité protège le bénéficiaire, pas le participant
- ▶ Une désignation testamentaire est toujours révocable

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES

► Si fin du mariage ou de l'union

- L'ex-conjoint n'a plus de droits à titre de bénéficiaire (même si c'était irrévocable)
- Exception : séparation de corps
- Partage des droits : le participant peut renommer la personne à titre de bénéficiaire

► Si fin de vie maritale (conjoints de fait)

- Aucun effet (demeure bénéficiaire)

RESPONSABILITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE / BR

- ▶ Le paiement d'une prestation avec toutes les vérifications préalables est réputé libératoire
- ▶ Le fardeau de la preuve pour l'admissibilité à une rente de conjoint survivant repose sur le conjoint
- ▶ Importance d'avoir toutes les preuves au moment de la prise de retraite
- ▶ Plus problématique lorsque le conjoint peut se qualifier après la retraite
- ▶ Faire signer une déclaration de statut marital
- ▶ Publier des lignes directrices pour l'admissibilité du conjoint de fait
- ▶ Effectuer des mises à jour de l'information périodiquement
- ▶ Signature d'une renonciation : le conjoint a-t-il bien compris les effets?
- ▶ Documentation des dossiers (échanges de correspondances, aspects considérés pour la décision)
- ▶ Délai de prescription (jusqu'à quand quelqu'un peut réclamer une prestation?)

VIGIE ET ENJEUX À VENIR

- ▶ **Personnes non genrées**

- ▶ Quoi faire si une personne refuse d'indiquer un genre à l'adhésion ou à la retraite?

- ▶ **Élargissement de la réversibilité à quelqu'un d'autre que le conjoint**

- ▶ **Une valeur actuarielle d'une rente doit tenir compte du genre**

- ▶ Impact sur un rachat ou un transfert
 - ▶ Impact sur la valeur de départ
 - ▶ Impact sur les choix d'options à la retraite

Les tables de mortalités sont genrées

PÉRIODE DE QUESTIONS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!



REMERCIEMENTS ET
MOT DE CLÔTURE